ID: 095-259502466-20241126-BS24\_08-DE

Reçu en préfecture le 27/11/2024



#### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GES' DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANC - 95450 Théméricourt -

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL** 

n° 24-08/ Séance du 25 novembre 2024

# Objet: Adoption des fiches d'opération et de subvention

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Nombre de membres ayant pouvoir	1
Nombre de votants	17

#### Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

# Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Thomas VATEL,

#### Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Sébastien LAVANCIER, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Joëlle VALENCHON,

#### Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELO, Martine TELLIER,

#### Collège des Villes-Portes

Monique LEFEBVRE

#### Etaient excusés ou absents:

#### Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW

## Collège des Départements

Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

#### Collège des Communes

Christophe DEPONT, Michel RICHARD, Pierre VANDEPUTTE,

#### Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Néant

#### Pouvoir:

de Marc GIROUD à Jean LORINE.

ID: 095-259502466-20241126-BS24\_08-DE

# LE BUREAU SYNDICAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération du Comité syndical, n° 20-34 du 14 septembre 2020, donnant délégation au Bureau et au Président ;

VU l'avis des commissions concernées ;

Sur les rapports présentés par Benjamin DEMAILLY, Thomas VATEL, Jean LORINE et Joëlle VALENCHON;

# APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

# ADOPTE les opérations et subventions suivantes :

Axe 1:

Nº	Nature de la subvention	Montant
1227	Développer et partager la connaissance du patrimoine naturel	5 000,00 €
1240	Changement de regards et de pratiques de gestion des espaces non agricoles (rues, cimetières, parcs et jardins, privés ou publics)	5 500,00 €
1239	Accompagnement des projets d'aménagements paysagers et de gestion durable des espaces publics et jardins	10 000,00 €
1243	Accompagnement de projets de restauration : chantiers démonstrateurs, chantiers bénévoles	20 000,00 €
1242	Formation aux techniques de restauration du patrimoine bâti	7 500,00 €
1233	Démarche opérationnelle de valorisation des patrimoines (Pays d'art et d'histoire)	15 000,00 €
1201/11	Pose d'un poêle à granulés à Magny-en-Vexin - Mme Mercier	700,00 €
1201/12	Pose d'un poêle à granulés à Jambville - M. Terrade	700,00 €
1201/13	Pose d'un poêle à granulés à Marines - Mme Theveny	700,00 €
1201/14	Pose d'un poêle à granulés à Avernes - M. Dumoucel	700,00 €
1201/15	Pose d'un poêle à granulés à Vallangoujard - Mme Goncalves	700,00 €
1201/16	Pose d'un poêle à granulés Vétheuil - M. Caputo	700,00 €
1112/08	Plantations de la rue Saint-Didier à Epiais-Rhus	753,58 €
1112/09, 1202/01	Projet de plantations à Champagne-sur-Oise	3 427,42 €
1202/02, 1173/07	Projet de plantation des espaces récréatifs et sportifs - Le Perchay	5 773,50 €
1202/03	Projet de végétalisation du cimetière d'Hérouville	4 182,00 €
1202/04	Création d'une forêt nourricière à Gargenville	15 000,00 €
1202/05	Restauration de la source et de la fontaine de Bachambre à Oinville- sur-Montcient	15 000,00 €

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-BS24\_08-DE

1062/08	Étude d'Avant-Projet pour l'aménagement du parc communal de Condécourt	7 560,00 €
1062/09 1105/02	Etude d'Avant-Projet pour la requalification du cimetière et création d'un jardin du souvenir à Saint-Gervais	6 188,00 €
1206/19	Restauration d'un portail à Oinville-sur-Montcient - M. Delaune	633,00 €
1206/20	Restauration d'une façade à Ennery - M. Boyreau	4 800,00 €
1206/21	Restitution d'un mur de clôture à Vigny - Mme Deschamps	3 902,70 €
1083/18	Restitution d'un mur de clôture à Genainville - M. Malherbe	4 800,00 €

Axe 2:

Nº	Nature de la subvention	Montant
1230	Accompagnement aux systèmes de cultures économes en intrants	10 000,00 €
1234	Poursuite des actions du projet alimentaire territorial Cergy Vexin	20 000,00 €
1232	Sensibilisation sur la biodiversité en milieu agricole	5 000,00 €
1235	Valorisation des métiers d'art	5 000,00 €
1219	Marque Valeurs Parc naturel régional et valorisation des actions exemplaires en matière de gestion environnementale	5 000,00 €
1220	Création, entretien et valorisation d'itinéraires pédestres et cyclables	10 000,00 e
1221	Accessibilité du territoire pour tous les publics	5 000,00 €
1222	Développement et maintenance des outils numériques dédiés à la promotion de la destination Vexin français	10 000,00 €
1223	Éditions de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs	20 000,00 €

Axe 3:

Nº	Nature de la subvention	Montant
1229	Ateliers de sensibilisation des habitants « Bien vivre au naturel »	4 000,00 €
1244	Participation citoyenne	10 000,00 €
1231	Actions éducatives en direction du jeune public	35 000,00 €
1246	Musée du Vexin français : expositions, animations et événements	30 000,00 €
1247	Réseau des acteurs culturels	13 000,00 €
1245	Soutien aux initiatives culturelles	10 000,00 €
1248	Les 30 ans du Parc	15 000,00 €
1249	Communication institutionnelle	30 000,00 €
1211/07	Artistes en mai édition 2025	800,00 €
1211/08	Genainlive saison 2025	800,00 €
1211/09	Cafés musicaux Juziers saison 2025	500,00 €
1211/10	Festival culturel d'Avernes	800,00 €
1211/11	Rendez-vous aux jardins Valmondois 2025	800,00
1211/12	La Nature du Vexin par ses talents photographiques édition 2025	800,00 €
1211/13	Représentations théâtrales Jeanne et le feu	800,00 €

AUTORISE le Président à signer tous documents et conventions y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président, Benjamin DEMAILLY

Publié le

ID: 095-259502466-20241127-BS24\_09-DE



#### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GEST DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANC - 95450 Théméricourt -

# **DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL**

n° 24-09/ Séance du 25 novembre 2024

#### Objet: Annulation de subventions

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Nombre de membres ayant pouvoir	1
Nombre de votants	17

# Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

#### Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Thomas VATEL,

#### Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Sébastien LAVANCIER, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Joëlle VALENCHON,

#### Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELO, Martine TELLIER,

## Collège des Villes-Portes

Monique LEFEBVRE

## Etaient excusés ou absents:

#### Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW

# Collège des Départements

Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

### Collège des Communes

Christophe DEPONT, Michel RICHARD, Pierre VANDEPUTTE,

#### Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Néant

#### Pouvoir:

de Marc GIROUD à Jean LORINE,

ID: 095-259502466-20241127-BS24\_09-DE

#### LE BUREAU SYNDICAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération du Comité syndical, n° 20-34 du 14 septembre 2020, donnant délégation au Bureau et au Président :

CONSIDERANT que des subventions attribuées aux particuliers ou aux communes sont, en raison de leur abandon par les bénéficiaires ou de délais dépassés pour leur réalisation, devenues sans objet ;

CONSIDERANT la nécessité de solder ces opérations comptablement ;

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN;

# APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

# **SOLDE** les opérations suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant à solder
1070/06 1112/04	Aménagement des abords de l'école à Haravilliers	750,00 €
1083/10	Restauration d'un mur à Saint Martin la Garenne - Falantin	4 800,00 €
1171/02	Correction thermique par enduit chaux/chanvre à Commeny - M. Rault	3 050,00 €
1711/03	Rénovation BBC à Avernes - M. Legeay	10 311,40 €

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Benjamin DEMAILLY

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_29-DE



#### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTI DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCA - 95450 Théméricourt -

#### **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

n° 24-29 / Séance du 25 novembre 2024

# <u>Objet</u>: Compte-rendu des décisions prises par le Président (du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	5	58	63
Nombre de membres ayant pouvoir	0	1	1
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	59	69

#### Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

#### Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Pascal BERTOLINI, Anne FROMENTEIL, Thomas VATEL,

#### Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Irène BARRIER, Alexandre BIENFAIT, Monique BOUIN, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Eric DEFOSSE, Denys DE MAGNITOT, Sylvain DEMULDER, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICO, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Jacqueline HAMELIN-BODIN, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Philippe HOUDAILLE, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Lionel LESSAINT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Jean-Pierre LE TELLIER, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Marc MICHEL, Adeline Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Philippe REOL, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Christiane WALTER,

#### Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELLO, Martine TELLIER,

# Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE,

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_29-DE

# Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

## Pouvoirs:

De Isabelle DUFOUR à Philippe HOUDAILLE,

#### Etaient excusés ou absents :

#### Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

#### Collège des départements

Guy MULLER, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

#### Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Michel RICHARD, Stéphane RICHTER, Denis SARGERET, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

#### Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER,

#### Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

#### Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT.

#### LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation  $n^\circ$  92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_29-DE

VU les délégations du Comité syndical n° 20-34 du 14 septembre 2020 au Président du Parc ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY;

# APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

**DONNE ACTE** au Président du Parc des décisions qu'il a prises pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024, ci-jointes, dans le cadre de sa délégation.

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président du Parc, Benjamin DEMAILLY

Publié le



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTIOND: 095-259502466-20241126-CS24\_29-DE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS - 95450 THEMERICOURT -

### RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR: Benjamin DEMAILLY

Objet : compte-rendu des décisions prises par le Président (du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024)

Conformément à sa délégation du Comité syndical en date du 14 septembre 2020, le Président, Benjamin DEMAILLY (ou son représentant) a décidé :

# Gestion des ressources humaines :

# ► de signer :

Les contrats de :

Emmanuelle DATIN, Aménagement Alexandra MARQUES, Environnement Arthur HEMBERT, Musée week-end Pascale BERTRAND, Aménagement Delphine FOURMOND, Aménagement Chloé GALLET, Environnement Rémi HURET, Musée week-end Claire DEBRAS, MAEC Fabian BERTHO, RNN (vacataire) Danaé CARRARA, RNN (vacataire) Vinciane DUCHESNE, Aménagement Mélanie GRIE, Education

#### Les avenants de :

Valérie ROGEZ, Communication Jean-Luc BRIOT, Cap Tourisme Magali LAFFOND, Aménagement Mathieu FEIGELSON, Aménagement Florence DETE, Culture

Les arrêtés de régime indemnitaire de : Valérie ROGEZ, Communication Françoise ROUX, Environnement Patrick GAUTIER, Aménagement Agnès LANTHIER, Direction Régine LEBRUN, Administration Marie-Laure DALLET, Administration Alexandra MARQUES, Environnement Mélanie GRIE, Education Florence DETE, Culture Claire DEBRAS, MAEC Marie-Béatrice VIEILLARD, Administration Emmanuelle DATIN, Aménagement Delphine FOURMOND, Aménagement Chloé GALLET, Environnement Pascale BERTRAND, Aménagement Vinciane DUCHESNE, Aménagement

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_29-DE

Les avancements d'échelon ou de grade titulaires de : Marie-Béatrice VIEILLARD, Administration Irène HEDRICH, Cap Tourisme Marie-Laure DALLET, Administration Isabelle DURET, Administration Christèle JAMAN, Administration

Les temps partiels de : Catherine BALLEUX, RNN Irène HEDRICH, Tourisme Séverine MARTIN, Education Jean-Luc BRIOT, Tourisme

Nomination titulaire de : Léa PETARD, PAH

➤ de fixer le montant des frais de mission aux agents du Parc suite à la parution de l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant les tarifs de remboursement.

#### Finances:

- > de transférer 25 000 € des dépenses imprévues vers l'imputation 6512 informatique en nuage,
- > de transférer 12 000 € des dépenses imprévues vers l'imputation 6474 versement aux œuvres sociales (CNAS),
- ➤ de fixer le tarif des VAE, en fonction du nombre de kilomètres.

## Tarifs/régies :

- > de fixer les prix de vente de divers articles dans la boutique du Musée du Vexin,
- ➤ de transférer les recettes des animations sur la régie du Musée du Vexin suite à la demande des établissements scolaires de régler la prestation le jour de la visite,
- ➤ de mettre à jour l'inventaire de la boutique du Musée au 31 décembre 2023,
- ➤ de nommer Florence DETE et Arthur HEMBERT, régisseurs-suppléants de la régie de recettes du Musée du Vexin.

#### Aides:

▶ de notifier les différentes aides attribuées dans le cadre de l'OCMA et des appels à projets :

Bénéficiaire	Montant
M-ROAD AUTO à Magny en Vexin	5 685,20 €
DECLIC'CYCLO à Parmain	2 881,56 €
TIERS-LIEU L'ESCAMPETTE à Aincourt	4 000,00 €
NADIA YOSMAYAN, Saint-Gervais	1 930,00 €

# de notifier les subventions « énergie » suivantes :

Bénéficiaire/commune	Objet	Montant
Mme VU TRAN, Labbeville	Chaudière granulés	2 000 €
Mr CAETANO, Auvers	Poêle granulés	700 €
Mr LE GALL, La Roche	Poêle granulés	700 €
Mr PICHON, Aincourt	Poêle granulés	700 €
Mr PONSOT, Boissy	Poêle granulés	700 €
Mr DUPAS, Ambleville	Poêle granulés	700 €
Mme HERBINIER, Ambleville	Poêle granulés	700 €
Mme MEYER, Labbeville	Pompe à chaleur aquathermique	2 000 €

Publié le

Mme DESCHAMPS, Vétheuil	Pompe à chaleur aquathermique	: 095-259502466-20241126-CS24_29-DE
Mme SAVIANE, Cormeilles	Poêle granulés	700 €
Mme CAILLIE, Avernes	Poêle granulés	700 €
Mr BARHAUD, Magny	Poêle granulés	700 €
Mr BRETONNIERE, Chars	Poêle granulés	700 €
Mr CAZEAUX, Avernes	Chaudière granulés	2 000 €
Association du Moulin de Pont- Rû, Bray et Lu	Etude de faisabilité d'une installation hydroélectrique	6 300 €

de ré-imputer les subventions suivantes :

 Modifier la répartition de la subvention de 2 000 € de l'opération 1171 suite à un dépassement de crédits.

# Attribution de prix :

- d'attribuer les prix pour le concours photo 2024,
- d'attribuer les prix pour le concours de chou farci.

#### Candidatures CEP:

> de valider l'adhésion des communes ou communautés de communes suivantes :

Communes	Montant
Gaillon-sur-Montcient (années 7 à 9)	1 500 €
Brueil-en-Vexin (années 10 à 12)	1 500 €

#### Avis du Parc:

- ➤ de donner un avis, avec remarques, à la Région Ile-de-France sur le projet de Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF) Environnemental,
- > de donner un avis, avec remarques, à la commune de Parmain, sur son PLU,
- > de donner un avis, avec remarques, à la commune d'Ableiges, sur son PLU,
- de donner un avis, sans remarque, à la commune de Moussy, sur son PLU,
- > de donner un avis, sans remarque, à la commune d'Ennery, sur son PLU,
- ➤ de donner un avis, avec remarques, à la commune de Vétheuil, sur son PLU.

#### Conventions diverses:

> de signer la convention d'usage du bâtiment de Genainville 2024 avec CY Cergy-Université.

Toutes ces décisions sont consultables à la Maison du Parc, sur rendez-vous auprès du service administratif.

Je vous remercie de me donner acte de ces informations.

Benjamin DEMAILLY Président du Parc





#### ID: 095-259502466-20241126-CS24\_30-DE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCA - 95450 Théméricourt -

#### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-30 / Séance du 25 novembre 2024

# Objet : Détermination de la strate démographique du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	5	58	63
Nombre de membres ayant pouvoir	0	1	1
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	59	69

# Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

#### Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Pascal BERTOLINI, Anne FROMENTEIL, Thomas VATEL,

#### Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Irène BARRIER, Alexandre BIENFAIT, Monique BOUIN, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Eric DEFOSSE, Denys DE MAGNITOT, Sylvain DEMULDER, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICQ, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Jacqueline HAMELIN-BODIN. HEBRARD. Michel HELLEBOID, Philippe HOUDAILLE, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Lionel LESSAINT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Jean-Pierre LE TELLIER, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE. Marc MICHEL. Adeline NICAULT. Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Philippe REOL, Dominique PORTE, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Christiane WALTER,

#### Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELLO, Martine TELLIER.

# Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE,

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_30-DE

# Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

Pouvoirs:

De Isabelle DUFOUR à Philippe HOUDAILLE,

#### Etaient excusés ou absents:

### Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

### Collège des départements

Guy MULLER, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

#### Collège des Communes

Jocelvne AUBE. Stéphane BALAN, Martine BAUDIN. Florent BEAULIEU. Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Michel RICHARD, Stéphane RICHTER, Denis SARGERET, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

#### Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER,

#### Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

#### Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

#### LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_30-DE

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT la nécessité d'assimiler les établissements publics locaux aux communes, notamment pour le recrutement de personnels et pour la comptabilité, et en application de l'article 1 du décret n°2000-954 du 22 septembre 2000,

CONSIDERANT que la détermination de la strate démographique repose sur trois critères cumulatifs, à savoir les compétences, l'importance du budget et le nombre et la qualification des agents à encadrer;

CONSIDERANT l'analyse adressée au Parc par la Préfecture :

- Le critère des compétences : compétence unique ayant pour objet d'assurer, sur le territoire du parc, la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires ;
- L'importance du budget : il s'agit en l'espèce, d'utiliser comme étalon de valeur les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie). Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget principal de 2023 du syndicat sont de 2 206 473 € (CA 2023 du budget principal du SM PNR Vexin), ce qui correspond à la strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants (chapitre 4-7a du guide "Les collectivités locales en chiffres 2023" : dépenses réelles de fonctionnement de 1 576 000 € à 2 758 000 €);
- Le nombre et la qualification des agents à encadrer: le syndicat emploie actuellement 32 agents pour 42 postes budgétés, ce qui correspond à la strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants (chapitre 8-8a du guide "Les collectivités locales en chiffres 2023": moins de 56 agents principaux);

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY;

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, A l'unanimité,

**PREND ACTE** que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français est assimilé à une commune relevant d'une strate entre 2 000 et 3 500 habitants.

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président du Parc, Benjamin DEMAILLY

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE



#### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTI DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCA - 95450 Théméricourt -

# **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

n° 24-31 / Séance du 25 novembre 2024

<u>Objet</u>: Adoption de la gouvernance du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dans le cadre du renouvellement de classement 2026

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	5	58	63
Nombre de membres ayant pouvoir	0	1	1
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	59	69

# Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

#### Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Pascal BERTOLINI, Anne FROMENTEIL, Thomas VATEL,

#### Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Irène BARRIER, Alexandre BIENFAIT, Monique BOUIN, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Eric DEFOSSE, Denys DE MAGNITOT, Sylvain DEMULDER, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICQ, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Jacqueline HAMELIN-BODIN, HEBRARD, Michel HELLEBOID, Philippe HOUDAILLE, Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Lionel LESSAINT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Jean-Pierre LE TELLIER, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Marc MICHEL, Adeline Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Philippe REOL, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Christiane WALTER,

#### Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELLO, Martine TELLIER,

# Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE,

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

# Collège des Villes partenaires Alain GUILLON,

#### Pouvoirs:

De Isabelle DUFOUR à Philippe HOUDAILLE,

#### Etaient excusés ou absents:

## Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

### Collège des départements

Guy MULLER, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

#### Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU. Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE. Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Michel RICHARD, Stéphane RICHTER, Denis SARGERET, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

#### Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER,

#### Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

#### Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT.

#### LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la procédure de renouvellement de classement du Parc naturel régional du Vexin français, il est exigé règlementairement de compléter le projet de charte version mai 2024 des annexes suivantes :

- Annexe 3 : projet de statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion,
- Annexe 4 : plan de financement prévisionnel portant sur les 3 premières années de classement (2027-2029),
- Annexe 5 : moyens humains organigramme.

CONSIDERANT que la Région doit solliciter dès début 2025 le Préfet pour la saisine du ministère de l'Environnement en vue de l'examen final du projet de charte « Horizon 2040 » ;

CONSIDERANT la nécessité que le Comité syndical délibère sur les trois annexes précitées afin de statuer sur la future gouvernance du Parc ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 septembre au 15 novembre inclus et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête ;

VU l'article 9, des statuts de 2008, qui précise que le financement du Syndicat mixte a été précisé, notamment par le principe d'un contrat particulier entre l'État, la Région Ile-de-France, les Départements du Val d'Oise et des Yvelines et le Syndicat Mixte qui précisait les contributions de chacun aux dépenses de fonctionnement et à celles du programme d'actions du Parc ;

VU la délibération de la Région Ile-de-France en date du 23 novembre 2017 adoptant les orientations régionales des nouveaux contrats de Parcs naturels régionaux, à savoir qu'elle se substitue aux Départements dans leur participation aux frais de structure et au programme d'actions ;

CONSIDERANT que le financement du Parc est complété par l'État, la cotisation des communes, EPCI et autres dispositifs particuliers Hors Contrat Parc ;

CONSIDERANT l'expiration du classement du Parc en mai 2023 et dans l'attente du renouvellement de classement au cours de l'année 2026, il a été décidé de contractualiser des conventions transitoires annuelles pour les années 2024 à 2026 avec la Région et l'État ;

CONSIDERANT que le Comité syndical fixe chaque année le montant par habitant des cotisations à la charge des Communes et des EPCI du Parc (population totale du Recensement de la Population par l'INSEE) ;

CONSIDERANT que le budget du programme d'actions s'élève en moyenne par an à 1 413 730 €;

CONSIDERANT que le programme d'actions 2027 – 2029 tient compte de l'augmentation du périmètre à 104 (103) communes. Le budget annuel envisagé conjointement avec les services de la Région serait de 1 569 240 €, soit une augmentation de 8 % avec une ventilation de l'ordre

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

de 30 % en fonctionnement, soit 470 772 €/an et de 70 % en investissement, soit 1 098 468 €/an. Le montant global du Contrat de Parc sur 3 ans est estimé à 4 707 350 € ;

CONSIDERANT qu'il pourrait être complété par des crédits hors Contrat de Parc (tels que présenté dans le tableau à la rubrique autres financements) pour un montant triennal estimé à 2 429 000 € provenant de l'Etat, des Départements du Val d 'Oise et des Yvelines, des EPCI, de l'Agence de l'Eau, etc ;

CONSIDERANT que ce programme d'actions prend en compte les recommandations formulées par le CNPN et l'IGEDD, en mettant les moyens techniques et financiers en cohérence avec le projet de Charte, et en le priorisant sur les mesures phares ;

CONSIDERANT qu'à ce jour la contribution annuelle de la Région aux frais de structure s'élève à 1 230 760 € et que celle de l'État à 130 000 € ;

CONSIDERANT que depuis 2023 l'hypothèse retenue par la Région pour tenir compte de l'extension du périmètre est une augmentation de 12 % de sa contribution aux frais de structure. Ce qui porterait la contribution régionale aux frais de structure de 1 230 760 € à 1 378 451 €/an ;

CONSIDERANT que la Région a précisé que les 2 mises à disposition sont confirmées pour la période 2027-2029 (postes de directeur et de responsable administratif et financier) ;

CONSIDERANT que pour tenir compte de l'augmentation du périmètre, il est également sollicité une augmentation de la contribution de l'État aux frais de structure ;

CONSIDERANT que ces crédits seront inscrits chaque année au budget prévisionnel en fonction des montants accordés par les différents partenaires du Parc ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY;

# APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, moins 1 abstention,

ADOPTE les documents ci-annexés :

- Annexe 3 : projet de statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion,
- Annexe 4 : plan de financement prévisionnel portant sur les 3 premières années de classement (2027-2029),
- Annexe 5: moyens humains organigramme,

**AUTORISE** le Président à transmettre ces documents ainsi que la présente délibération à la Région Ile-de-France, pour avis ;

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

**AUTORISE** le Président à apporter les éventuelles modifications mineures demandées par la Région à ces documents et leur retransmettre le projet de Charte « Horizon 2040 » ainsi complété pour la saisine du ministère de l'Environnement en vue de l'examen final de l'État.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération fransmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président du Parc,

Benjamin DEMAILLY



#### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS - 95450 THEMERICOURT -

Envoyé en préfecture le 03/12/2024 Reçu en préfecture le 03/12/2024 Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24 31-DE

## RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR: Benjamin DEMAILLY

Objet: gouvernance du Parc dans le cadre du renouvellement de classement de 2026

#### 1 – Contexte

Dans le cadre de la procédure de renouvellement de classement du Parc naturel régional du Vexin français, il est exigé règlementairement de compléter le projet de charte version mai 2024 des annexes suivantes:

- Annexe 3 : projet de statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion
- Annexe 4 : plan de financement prévisionnel portant sur les 3 premières années de classement (2027-2029)
- Annexe 5: moyens humains organigramme

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 septembre au 15 novembre inclus et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, la Région doit solliciter dès début 2025 le Préfet pour la saisine du ministère de l'Environnement en vue de l'examen final du projet de charte « Horizon 2040 ».

Compte-tenu de la consultation des collectivités qui doit intervenir avant les élections municipales de mars 2026, il est donc nécessaire que le comité syndical délibère sur les trois annexes précitées afin de statuer sur la future gouvernance du Parc.

# 2 - Rappel des éléments budgétaires de la Charte Objectif 2019

La Charte « Objectif 2019 » avait fixé les moyens du Parc (article 25) en précisant pour l'équipe du Parc son dimensionnement à hauteur de 33,5 ETP sur le contrat de Parc complété par 5,5 ETP dévolus à des missions identifiées pour le compte des membres et partenaires du Parc « dénommés emplois dédiés ».

Le financement du Syndicat mixte a été précisé par les statuts de 2008, article 9, notamment le principe d'un contrat particulier entre l'Etat, la Région Ile-de-France, les Départements du Val d'Oise et des Yvelines et le Syndicat Mixte qui précisait les contributions de chacun aux dépenses de fonctionnement et à celles du programme d'actions du Parc.

Pour les dépenses du programme pluriannuel d'actions du Parc : celui-ci était financé à 60% par la Région et à 40% par les Départements au prorata du nombre des communes adhérentes.

ID: 095-259502466-20241126-CS24 31-DE

• Pour les dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte ou « Flais de structure », le contrat particulier précisait la participation de l'Etat ainsi que les cotisations de la Région Ile-de-France et des Départements du Val d'Oise et des Yvelines (au prorata du nombre de communes adhérentes). La Région Ile-de-France a également participer au fonctionnement sous forme de mises à disposition d'agents de la Région au nombre desquels le Directeur du Parc.

En complément de ces participations, le Comité syndical a fixé chaque année le montant par habitant des cotisations à la charge des Communes et des EPCI du Parc (population totale du Recensement de la Population par l'INSEE).

## 2-1 La période de 2018 à 2023

Depuis 2018, le financement du Parc est défini dans le cadre des contrats de Parc (CP4 et CP5) par la Région Ile-de-France et par l'Etat complétés par la cotisation des communes, EPCI et autres dispositifs particuliers Hors Contrat Parc.

Comptes administratifs du Budget Principal 2018 à 2023 concernant les frais de structure

Années	Recettes	Dépenses	Solde
2018	2 285 455	2 091 629	193 826
2019	2 381 778	2 180 596	201 182
2020*	2 154 545	2 246 804	- 92 258
2021	2 118 749	2 210 268	-91 519
2022	2 198 213	2 316 828	-118 615
2023	2 248 065	2 328 578	-80 513
Totaux	13 386 805	13 374 703	12 103

Depuis 2020, la participation de la Région aux frais de structure a été diminuée de 10% par rapport aux exercices antérieurs passant de 1 367 511 €/an à 1 230 760 €/an.

La cotisation annuelle des communes était fixée à 4 euros/habitant et celle des EPCI à 0,25 euro/habitant depuis 2013. Ce budget a permis de financer les diverses charges ainsi que la prise en charge de l'équipe du Parc. Il est cependant nécessaire de préciser que depuis 2020, les comptes administratifs font apparaître un résultat négatif, compensé par les excédents des résultats antérieurs. Ceci malgré une gestion très rigoureuse. En 2022 et 2023, les CA en augmentation en dépenses se justifient par l'inflation notamment pour l'énergie et le montant relatif à la mise à disposition du domaine (siège de la Maison du Parc) par le département du Val d'Oise ainsi que la revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et de 1,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

ID: 095-259502466-20241126-CS24 31-DE

#### Les effectifs du Parc

#### Effectifs du Parc 2007-2023



Les effectifs ont été maîtrisés en fonction des besoins pour la mise en œuvre de la charte et des financements octroyés dans un souci de gestion rationnelle. Au 31 décembre 2023, l'équipe comprenait 29 postes (28,18 ETP) financés sur le budget principal et 5 postes (4,8 ETP) financés par des budgets annexes.

Les postes de responsable administratif et financier et de direction sont pourvus par des agents de la Région Ile-de-France mis à disposition. Leurs salaires n'impactent donc pas le budget du Parc.

En 2023, la contribution de l'Etat a été réévaluée de 100 à 130 K€/an.

#### Le budget du programme d'actions s'élève en moyenne par an à 1 413 730 euros

	Contrats de Parc 4 et 5 (voté) - 98 communes												
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	totaux	moyenne					
Fonctionnt	386 000	353 500	353 500	353 000	353 000	353 000	2 152 000	358 667					
Investt	1 003 900	926 500	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	6 330 400	1 055 067					
Totaux 1 389 900 1 280 000 1 453 500 1 453 000 1 453 000 1 453 000 8 482 400 1 413													

Il est à noter que si l'enveloppe globale correspond à la mise en œuvre de la charte en cohérence avec les priorités régionales, en revanche la ventilation entre 25% en fonctionnement et 75% en investissement persiste à contraindre l'action du Parc.

ID: 095-259502466-20241126-CS24 31-DE

# 2-2 La période transitoire après expiration du classement actuel et renouvellement du classement en 2026

Pour les années 2024 à 2026, période intermédiaire entre le précédent contrat de Parc et le renouvellement de classement, des conventions transitoires annuelles sont contractualisées entre la Région, l'Etat et le Parc. L'hypothèse retenue concernant les frais de structure est à ce stade celle de la stabilité des participations annuelles consenties par la Région et de l'Etat en 2023, à hauteur respectivement de 1 230 760 € et de 130 000 €.

Néanmoins, malgré la trajectoire de maîtrise des dépenses des frais de structure et des effectifs, tout en tenant compte d'une l'inflation de 1,6%/an pour les charges et de 0,5% par an d'augmentation liée au GVT pour le personnel, il est nécessaire pour consolider l'objectif de l'équilibre en dépenses et recettes de trouver de nouvelles ressources financières. Ainsi, il a été voté au Comité syndical de mars 2024, la réévaluation de la contribution annuelle des communes de 4% à 5%/habitant et celle des EPCI de 0,25% à 0,50%/ habitant.

Le département du Val d'Oise vient de proposer un avenant au bail emphytéotique supprimant pour une période de 3 ans (2024 à 2026) la participation du Parc pour l'occupation du château et du domaine (- 40K€).

Concernant le programme d'actions 2024 et 2025, les montants envisagés étaient équivalents à ceux de 2023, soit 1 453 000 €/an avec la même répartition en fonctionnement de 25% et en investissement de 75 %.

Néanmoins, le programme d'actions 2024 adopté par la Région en mai 2024 a été diminué de 10% (- 73 K€ en fonctionnement et − 70 K€ en investissement) : 280 K € en fonctionnement et 1.030 K € en investissement.

Dans le cadre de la convention de délégation de la Région au Syndicat Mixte, le vote du budget supplémentaire régional en septembre 2024 a doté le Parc d'une enveloppe supplémentaire de 90 K€, consacrée au financement de l'enquête publique et à la consultation des collectivités en 2025.

# 3 - Le projet de Charte « Horizon 2040 »

Les futurs statuts du Syndicat Mixte (annexe 3 jointe)

Plan de financement prévisionnel portant sur les 3 premières années de classement (2027-2029) (annexe 4 jointe)

Il avait été envisagé en 2023 avec les services de la Région de conserver le même principe de rationalisation des dépenses tout en tenant compte de l'augmentation du périmètre.

Le périmètre du Parc actuel d'une superficie de 71 035 hectares comprend 98 (97) communes et 105 901 habitants.

Le périmètre proposé au classement d'une superficie de 77 159 hectares comprend 107 (106) communes et 131 365 habitants, soit une augmentation de 8% de la surface et de l'ordre de 25% de la population.

Il avait été proposé de retenir comme hypothèse, un périmètre de 104 (103) communes en tenant compte du retour des communes de Triel- sur-Seine, Hardricourt et Limetz-Villez qui ont déjà fait part de leurs réserves pour intégrer le Parc.

Ainsi sur cette base, l'accroissement de la population est de 8,3%, l'augrable le la superficie de 6,3 %, du nombre de communes de 6,1%, soit une moyenne global ad 103 095-259502466+202411126-C\$24\_31-DE

stade les éléments budgétaires prévisionnels avaient été évalués à partir du critère de population future de 114 689 habitants.

#### Les frais de structure

En 2023, l'hypothèse retenue par la Région Ile-de-France pour tenir compte de l'extension était une augmentation de 12% de sa contribution aux frais de structure et de 8% pour le programme d'actions sur la base de l'exercice 2023. Ce qui porterait la contribution régionale aux frais de structure de 1 230 760 € à 1 378 451 €/an.

Ceci avait alors permis d'envisager le financement de 3 postes supplémentaires de chargés de mission fléchés sur les mesures prioritaires du projet de Charte : (Défi 2 Environnement, Défi 3 Urbanisme et Aménagement, Défis 3 et 4 Agriculture) sous réserve de l'augmentation des cotisations des communes et des EPCI en 2024 et du renouvellement des conventions HCP (Villes-Porte, CD 95, etc...) ainsi que des financements des emplois dédiés (RNN, RNR, Natura 2000, ENS, PAEC, programme SARE); avec le recentrage progressif des missions en fonction des priorités de la nouvelle Charte « Horizon 2040 ».

Cependant, la projection sur les frais de structure à ce jour permet d'envisager 2 à 3 postes, sous réserve que le poste de chargé de mission Tourisme soit financé par les EPCI (CCVC et CCVVS).

La Région a confirmé en 2024 que les 2 mises à disposition sont confirmées pour la période 2027-2029 (postes de directeur et de responsable administratif et financier).

Budget Prévisionnel des frais de structure du Contrat de Parc 2027/2029 avec inflation et 114 689 habitants

<u>Chapitres</u>	moyenne CA	2027	2028	2029	Total 2027/2029
011 charges	408 616	471 532	479 077	486 742	1 437 352
12 salaires	1 575 721	1 740 866	1 749 570	1 758 318	5 248 754
65/67 autres	188 994	222 012	225 260	227 426	674 699
Total dépenses	2 173 330	2 434 410	2 453 907	2 472 487	7 360 804
<u>Financeurs</u>		2027	2028	2029	Total 2027/2029
CRIDF		1 381 880	1 379 657	1 376 329	4 137 866 soit 1 379 289 €/an
Etat		140 000	140 000	140 000	420 000
Comm/EPCI/VP		732 530	744 250	756 158	2 232 938
Divers*		180 000	190 000	200 000	570 000
Total recettes		2 434 410	2 453 907	2 472 487	7 360 804

\*Divers : remboursement sur rémunération du personnel, produits d'exploitation, de gestion courante et exceptionnels, remboursement participation budget principal par les budgets annexes.

ID: 095-259502466-20241126-CS24 31-DE

# Le programme d'actions 2027 – 2029

Le programme d'actions 2027 – 2029 tient compte de l'augmentation du périmètre à 104 (103) communes. Le budget annuel envisagé conjointement avec les services de la Région serait de 1 569 240 €, soit une augmentation de 8 % avec une ventilation de l'ordre de 30 % en fonctionnement, soit 470 772 €/an et de 70 % en investissement, soit 1 098 468 €/an. Le montant global du Contrat de Parc sur 3 ans est estimé à 4 707 350 €.

Il pourrait être complété par des crédits hors Contrat de Parc (tels que présenté dans le tableau à la rubrique autres financements) pour un montant triennal estimé à 2 429 000 € provenant de l'Etat, des Départements du Val d'Oise et des Yvelines, des EPCI, de l'Agence de l'Eau...

Ce programme d'actions prend en compte les recommandations formulées par le CNPN et l'IGEDD, en mettant les moyens techniques et financiers en cohérence avec le projet de Charte, et en le priorisant sur les mesures phares.

Ces crédits seront inscrits chaque année au budget prévisionnel en fonction des montants accordés par les différents partenaires du Parc.

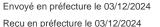
> Programme d'action triennal prévisionnel 2027-2029 (annexe 4 jointe)

**Moyens humains – organigramme** (annexe 5 jointe)

Je vous remercie de délibérer sur ces propositions et de :

- \* m'autoriser à transmettre ces documents ainsi que la délibération à la Région Ile-de-France, pour avis ;
- \* m'autoriser à apporter les éventuelles modifications mineures demandées par la Région à ces documents et leur retransmettre le projet de charte « Horizon 2040 » ainsi complété pour la saisine du ministère de l'Environnement en vue de l'examen final de l'Etat.

Benjamin DEMAILLY Président du Parc



Publié le





# STATUTS DU SYNDICAT MIX ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS (PROJET)

#### **ARTICLE 1: CONSTITUTION**

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT, articles L. 5721-1 et suivants) et au Code de l'environnement (notamment aux articles L333-1 à L333-4 et R333-1 à R333.16), est créé le « Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français », dénommé ci-après le Syndicat Mixte.

Conformément aux articles L333-1 et R333-10 du code de l'environnement, l'approbation de la charte entraine une demande d'adhésion au Syndicat Mixte. Les collectivités ayant approuvé la Charte du Parc et sa mise en œuvre sont :

- le Conseil régional d'Ile-de-France,
- le Conseil départemental du Val d'Oise,
- le Conseil départemental des Yvelines,
- les Communes, dont la liste figure en annexe,
- les EPCI à fiscalité propre, dont la liste figure en annexe,
- les villes-porte, dont Issou, Limay, Meulan, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, Pour les villes-porte, une convention sera établie avec chacune d'entre elles, dès la validation de leur adhésion par le Comité syndical.

#### ARTICLE 2: TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'intervention du Syndicat mixte est limité au territoire des communes ayant approuvé la charte et adhéré au Syndicat mixte, et ayant été classées en Parc naturel régional par décret ou par arrêté. Après accord du Comité Syndical, des actions peuvent être menées dans le cadre de conventions avec d'autres partenaires en dehors de ce territoire, en cohérence avec la Charte du Parc.

#### **ARTICLE 3: ADHESIONS - RETRAITS**

#### $\Rightarrow$ **Adhésions**

Toute nouvelle adhésion au Syndicat mixte se fera conformément aux dispositions prévues par la loi, après adoption préalable de la Charte du Parc par la collectivité candidate, correspondant à son engagement à la respecter et à la mettre en œuvre.

En application des dispositions du dernier alinéa du IV de l'article L333-1 du code de l'environnement et du 1 de l'article R333-10-1 du même code, les communes comprises dans le périmètre de classement potentiel et listées dans le décret de renouvellement de classement, peuvent par la suite et pour la durée de classement restant à courir, être classées en Parc naturel régional par arrêté du représentant de l'Etat dans la région et dans ce cas en approuvant la charte du Parc pour adhérer au Syndicat mixte.

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

Une collectivité, membre constitutif du Syndicat mixte après validation par le Comité syndical, à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés.

En cas de retrait, la collectivité reste liée par les obligations contractuelles contenues dans la Charte du Parc jusqu'à l'expiration du classement. Cela n'entraine pas son déclassement. Elle reste soumise aux engagements passés antérieurement à son retrait. Elle reste engagée à régler sa cotisation telle que définie à l'article 11 des présents statuts.

#### **ARTICLE 4: OBJET**

Le Syndicat mixte a pour objet la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional du Vexin français. Conformément au Code de l'environnement, il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires. Il est le garant du respect des engagements formalisés dans la Charte du Parc.

Selon l'article R333-1 du code de l'environnement, les domaines d'actions du Syndicat mixte sont :

- protéger et valoriser les paysages et le patrimoine naturel et culturel,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- assurer l'accueil, l'éducation, la sensibilisation et l'information du public,
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

De plus, le Syndicat Mixte aide à la promotion des actions visant à l'autonomie énergétique du territoire et à l'éco-mobilité.

Le Syndicat mixte procède ou fait procéder ainsi à toutes actions nécessaires à son objet. Il peut négocier et porter des politiques contractuelles territoriales ou thématiques ainsi que des programmes européens. Il est chargé de la gestion de la Marque Valeur Parc. Il évalue, avec le concours d'organismes indépendants, l'action du Parc et assure, selon le rythme prévu par la loi, la révision de sa Charte.

Il peut assurer des missions qui lui sont reconnues par ses membres et partenaires et intervenir comme mandataire dans le cadre d'une convention de mandat. Il peut également, pour la mise en œuvre de la Charte, apporter son aide administrative et/ou technique pour ses membres et partenaires par la mise à disposition de services et moyens utiles à l'exercice de leurs compétences.

Conformément au Code de l'environnement, le Syndicat mixte est saisi pour avis pour les projets soumis à la procédure de l'étude ou de la notice d'impact et est consulté lors de l'élaboration, de la modification et de la révision des documents d'urbanisme.

Conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et aux articles L122-4-c et L122-4-3 du Code de l'urbanisme, les communes et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents peuvent transférer l'élaboration ou la révision d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) au Syndicat mixte. De même, la Charte peut valoir SCOT pour les communes comprises dans des EPCI dont le périmètre est intégralement compris dans le territoire classé du Parc.

Publié le

Conformément aux articles L131-1 à 7 du Code de l'urbanisme, o

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE 17 juin 2020, les SCOT doivent être compatibles avec la Charte du Parc et en retranscrire les dispositions pertinentes. En l'absence de SCOT, les PLU(i) doivent être compatibles avec la Charte du Parc.

Le syndicat mixte du Parc conduit la révision de la Charte (article L.333-1 du Code de l'environnement) et contribuera aux actions de protection et de développement du territoire dans les délais nécessaires au renouvellement de classement.

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, le syndicat mixte du Parc peut intervenir comme maître d'ouvrage en lieu et place de ses membres adhérents. Ce transfert est accompagné de conséquences en matière financière, patrimoniale, de personnel et de responsabilité.

# ARTICLE 5 : SIÈGE, DURÉE ET PERIMETRE D'INTERVENTION

Le siège du Syndicat mixte est fixé à la Maison du Parc, au château de Théméricourt. Le siège du Syndicat Mixte peut être déplacé sur décision du Comité syndical. Le Syndicat mixte est créé pour une durée illimitée.

La compétence territoriale du Syndicat mixte concerne le territoire des Communes classées Parc. Pour toute action liée aux objectifs de la Charte concernant le territoire de collectivités non classées par décret, une convention de partenariat est nécessaire.

# **ARTICLE 6 : COMITÉ SYNDICAL**

Le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical qui est composé de :

- 8 délégués pour la Région Ile-de-France ;
- > 8 délégués pour les Départements, 6 délégués pour le Conseil départemental du Val d'Oise et 2 délégués pour celui des Yvelines ;
- 1 délégué par Commune du Parc ;
- 1 délégué par Communauté de Communes, Communauté urbaines, ou Communauté d'agglomération territorialement concernée par le Parc ;
- 1 délégué par Ville-Porte.

Chaque collectivité désigne un délégué suppléant pour chaque délégué titulaire. Le mandat des délégués du Comité syndical expire en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés pour y siéger. Les délégués du collège de la Région et des Départements disposent de deux voix chacun. En cas d'empêchement du délégué titulaire, son suppléant peut siéger dans les mêmes conditions. Une même personne ne peut représenter plus d'une collectivité.

En cas de vacance, la collectivité intéressée procède, dans les plus courts délais, à la désignation de son délégué ou de son suppléant. La délibération est adressée au Parc dès retour du contrôle de la légalité.

En complément de son rôle d'administration générale, le Comité syndical assure les missions et actions prévues dans l'objet du Syndicat. De plus, il adopte un règlement intérieur sur proposition du Bureau, fixe la composition, le rôle et le fonctionnement des commissions thématiques, du conseil scientifique, de la commission des finances et du conseil local de développement et détermine les pouvoirs qu'il délègue au Bureau et au Président.

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

Le Comité syndical se réunit, sur convocation du Président, en s trois fois par an. Il peut être convoqué en session extraordinaire à la demande de la moitie au moins de ses membres ou du Bureau. La convocation peut être adressée par courrier

réunir hors des murs de la maison du Parc.

Selon l'article L5721-2 du CGCT, en cas de motifs sanitaires, intempéries... le Président ou son représentant pourra prendre la décision de réunir le Comité syndical en visioconférence.

et/ou mail. Sur décision du Président ou de son représentant, le Comité syndical peut se

Un délégué titulaire empêché est représenté en nom et place par son suppléant mais il peut également donner à un autre délégué de son collège un pouvoir écrit pour voter en son nom. Un représentant de la Région et des Départements peut détenir deux pouvoirs, sauf pour les séances « spécial élections ».

Les délibérations du Comité syndical concernant les votes du budget, du compte administratif et les modifications des statuts ne sont valables que si la majorité des membres en exercice est présente. Les autres délibérations du Comité syndical ne sont valables que si la majorité des membres en exercice est présente ou représentée. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Président peut inviter aux séances du Comité syndical, avec voix consultative, toute personne physique ou morale dont il estime le concours ou l'audition utile.

#### **ARTICLE 7: BUREAU SYNDICAL ET COMMISSION PERMANENTE**

#### Le Bureau syndical:

Le Comité syndical élit, par collèges, un Bureau de 29 membres dont la durée du mandat est identique à la durée de leur mandat au Comité syndical.

### Il est constitué de :

- 4 représentants du collège de la Région ;
- 4 représentants du collège des Départements, 3 délégués pour le Val d'Oise et 1 pour les Yvelines;
- > 16 représentants du collège des communes,
- ➤ 4 représentants du collège des communautés de communes, communautés urbaines et communautés d'agglomération du Parc;
- 1 représentant du collège des Villes-Porte.

Les représentants au Bureau sont les délégués titulaires. Le règlement intérieur précise les modalités de désignation de chacun des membres du Bureau.

Un représentant dispose d'une voix. Les délégués du collège de la Région et des Départements disposent de deux voix chacun.

Le Bureau élit en son sein le Président et neuf Vice-Présidents, dont deux représentants du Conseil régional, un du Conseil départemental du Val d'Oise, un du Conseil départemental des Yvelines et cinq représentants des Communes et Communautés de Communes, dont un représentant minimum des Yvelines.

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

Le premier Vice-président est désigné par le Bureau parmi les V Président est issu de l'un des deux départements, le premier Vice-président doit être issu de l'autre.

Après chaque renouvellement des conseils municipaux, le Bureau procède à un renouvellement complet des postes de Président et de vice-présidents.

Après chaque renouvellement des conseils départementaux ou régionaux, lorsque le Président n'a pas été concerné par ce mouvement, le Bureau remplace les vice-présidents dont les postes étaient occupés par les précédents représentants des conseils départementaux ou régionaux.

Lorsqu'un poste de Vice-Président est devenu vacant, quelle qu'en soit la raison, le Bureau procède à son remplacement à la séance suivante.

Lorsque le poste de Président est devenu vacant, quelle qu'en soit la raison, le Bureau procède à un renouvellement complet des postes de Président et de vice-présidents.

En cas de vacance du poste ou d'empêchement du Président, le Premier Vice-Président exerce les fonctions de Président jusqu'au remplacement du Président.

Lorsqu'un poste de membre du Bureau est devenu vacant, quelle qu'en soit la raison, le Comité procède à son remplacement lors de la réunion suivante du Comité syndical, sous réserve que l'on ait eu le temps matériel d'inscrire cette élection à l'ordre du jour de ce Comité ; dans le cas contraire, le remplacement ne sera effectué que lors de la réunion qui suivra et dont la convocation précisera, dans son ordre du jour, cette élection.

La vacance de deux postes de membres du Bureau qui interviendrait après la convocation du Comité ne ferait pas obstacle au fonctionnement du Bureau, en attendant le remplacement de ces deux membres dans les conditions précitées, mais la vacance de plus de deux postes de membres du Bureau empêcherait son fonctionnement jusqu'au renouvellement de ces deux postes.

Le Bureau syndical exerce les compétences qui lui sont déléguées par le Comité syndical et se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum trois fois par an. La convocation peut être adressée par courrier et/ou mail. Selon l'article L5721-2 du CGCT, en cas de motifs sanitaires, intempéries... le Président ou son représentant pourra prendre la décision de réunir le Bureau syndical en visioconférence.

Les délibérations du Bureau ne sont valables que si la majorité des membres en exercice est présente ou représentée. En cas d'indisponibilité, un membre du Bureau peut donner à un autre membre de son collège pouvoir écrit de voter en son nom. Un membre présent ne peut être porteur que d'un pouvoir. Un représentant de la Région et des Départements peut détenir deux pouvoirs, sauf pour les séances « spécial élections ». En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

#### La Commission Permanente :

Le Président, les Vice-Présidents et les Présidents de Commissions forment une Commission permanente dont la finalité est la préparation et le suivi des activités du Syndicat mixte. La Commission permanente prépare les réunions du Bureau et du Comité. Elle émet des avis sur tout sujet relevant des missions du Parc. La commission permanente peut se tenir en visioconférence.

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

#### **ARTICLE 8 : PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS**

Le Président est l'exécutif du Syndicat mixte. Il prépare et exécute les délibérations du Comité et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes, signe les marchés et contrats, assure l'administration générale du Syndicat mixte. Il le représente en justice et peut passer des actes en la forme administrative.

Il exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels qu'il nomme. Il est saisi pour accord pour les éventuelles mises à disposition de personnel.

Il peut recevoir délégation d'attribution du Comité dans les mêmes limites et conditions que celles applicables au Bureau. Lors de chaque réunion du Comité syndical ou au moins une fois par an, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Comité.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur et au responsable administratif et financier. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

#### **ARTICLE 9: ORGANES ET MEMBRES CONSULTATIFS**

Selon l'article L5211-49-1 du CGCT, le Comité syndical peut créer des commissions thématiques, un conseil scientifique, une commission des finances et un conseil local de développement.

#### **ARTICLE 10 : DIRECTEUR ET EQUIPE TECHNIQUE**

Le Syndicat dispose d'une équipe technique et d'animation, placée sous le contrôle du Président et sous l'autorité du Directeur du Parc qui est chargé de mettre en œuvre les décisions du Syndicat mixte.

Le Directeur prépare et exécute, sous l'autorité du Président, les délibérations du Syndicat mixte. Il prépare chaque année les programmes d'activités ainsi que le projet de budget, en lien avec le responsable financier, pour l'année suivante.

Il dirige l'équipe technique du Parc qui se compose :

- > du personnel recruté par le Syndicat mixte conformément aux textes en vigueur,
- d'agents mis à disposition dans le cadre d'organismes partenaires du Parc.

Le Directeur peut représenter le Président dans tous les actes pour lesquels une délégation lui a été donnée.

#### **ARTICLE 11: BUDGET**

Le budget du Syndicat mixte pourvoit à toutes les dépenses d'équipement et de fonctionnement destinées à la réalisation de ses objectifs. En raison des compétences du Parc, du budget et du nombre et de la qualification des d'agents à encadrer, le Syndicat Mixte est assimilé à une commune de moins de 3 500 habitants.

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

Un contrat particulier entre l'Etat, la Région Ile-de-France et le contributions de chacun aux dépenses de fonctionnement et à ceiles du programme d'actions du Parc.

#### Dépenses du programme d'actions :

Dans le cadre de ce contrat particulier, le programme pluriannuel d'actions du Parc est financé par la Région Ile-de-France.

Ce financement du programme d'actions peut être complété par des subventions de l'Etat, de l'Union européenne et de tous les partenaires privés et public intéressés.

#### • Dépenses hors du programme d'actions :

Le Syndicat mixte peut, en outre, obtenir des contributions de l'Union Européenne, des Départements du Val d'Oise et des Yvelines ainsi que des subventions, dons ou legs de tout organisme privé ou public intéressé.

Toute recette complémentaire à des programmes ou services proposés par le Syndicat mixte fera l'objet de contributions et de conventions financières distinctes, soumises au Comité syndical.

#### • Dépenses de fonctionnement :

Au titre des charges de fonctionnement du Syndicat mixte, le contrat particulier précise la participation de l'Etat ainsi que celle de la Région Ile-de-France.

La Région Ile-de-France peut, dans ce cadre, participer au fonctionnement sous forme de mises à disposition d'agents de la Région au nombre desquels le Directeur du Parc.

En complément de ces participations, le Comité syndical fixe chaque année le montant par habitant des cotisations à la charge des Communes et des EPCI du Parc (population totale du recensement de la Population par l'INSEE, y compris arrêtés modificatifs). Une commune reste engagée jusqu'à la fin de la validité de la Charte et doit verser sa contribution telle que défini au présent article durant toute la période.

Le Comité syndical peut procéder chaque année à une actualisation de la cotisation des communes et des EPCI qui ne peut dépasser le taux d'inflation de l'année précédente. Toute décision portant sur un taux d'augmentation supérieur doit faire l'objet d'un vote d'approbation par le Comité syndical.

La participation des Villes-Portes et des Villes-Partenaires est fixée par la convention les liant au Syndicat mixte.

En raison du nombre de réunions des instances et de leur périodicité, le débat d'orientation budgétaire aura lieu lors du Comité syndical du dernier trimestre de l'année N-1.

#### **ARTICLE 12: COMPTABILITE**

Les fonctions de receveur du Syndicat sont exercées par le comptable désigné par l'autorité compétente.

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

#### **ARTICLE 13: MODIFICATION DES STATUTS**

Mis à part les conditions spécifiques de modifications présentées dans les présents statuts, les autres modifications statutaires se font conformément à l'article L5721-2-1 du CGCT. La décision de modification est prise par l'autorité qualifiée.

#### **ARTICLE 14: DISSOLUTION**

Le Comité syndical peut procéder à la dissolution du Syndicat mixte, à l'unanimité des suffrages exprimés, conformément aux dispositions applicables de l'article L. 5721-7 du CGCT.

Le comité syndical désigne alors une commission chargée de la liquidation du Syndicat mixte en tenant compte des droits des tiers, notamment du personnel, des créanciers et des gérants des équipements appartenant au Syndicat mixte.

En cas de dissolution, la répartition de l'actif et du passif entre les parties contractantes, sera réalisée au prorata de leur participation aux charges de fonctionnement et d'investissement du Syndicat mixte, en application des dispositions des articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du CGCT.

#### **ARTICLE 15: AUTRES DISPOSITIONS**

Les dispositions non prévues dans les présents statuts sont réglées conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

# ANNEXE - LISTE DES COMMUNES ET DES EPCI POUVANT APPROUVER LA CHARTE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DES COLLECTIVITES

### **LES COMMUNES**

• Département du Val d'Oise :

Ableiges, Aincourt, Ambleville, Amenucourt, Arronville, Arthies, Auvers-sur-Oise, Avernes, Banthelu, Berville, Boissy-l'Aillerie, Bray-et-Lu, Bréançon, Brignancourt, Buhy, Butry-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Charmont, Chars, Chaussy, Chérence, Cléry-en-Vexin, Commeny, Condécourt, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Ennery, Epiais-Rhus, Frémainville, Frémécourt, Frouville, Genainville, Génicourt, Gouzangrez, Grisy-les-Plâtres, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, Haute-Isle, Hédouville, Hérouville-en-Vexin, Hodent, Labbeville, La Chapelle-en-Vexin, La Roche-Guyon, Le Bellay-en-Vexin, Le Heaulme, Le Perchay, Livilliers, Longuesse, Magny-en-Vexin, Maudétour-en-Vexin, Menouville, Montgeroult, Marines, Montreuil-sur-Epte, Nesles-la-Vallée, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Moussy, Omerville, Ronquerolles, Sagy, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais, Santeuil, Seraincourt, Théméricourt, Theuville, Us, Vallangoujard, Valmondois, Vétheuil, Vienne-en-Arthies, Vigny, Villers-en-Arthies, Wy-dit-Joli-Village

• Département des Yvelines :

Bennecourt\*, Brueil-en-Vexin, Drocourt, Evecquemont, Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-Père, Freneuse\*, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Gommecourt, Guernes, Guitrancourt, Jambville, Juziers, Lainville-en-Vexin, Limetz-Villez\*, Méricourt\*, Mézy-sur-Seine, Moisson\*, Montalet-le-Bois, Mousseaux sur Seine\*, Oinville-sur-Montcient, Rolleboise\*, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne, Tessancourt-sur-Aubette, Vaux-sur-Seine.

#### LES EPCI

Les communautés de communes, les communautés urbaines et les communautés d'agglomération dont au moins une commune-membre est incluse dans le Parc :

- ► Communauté de communes du Haut Val d'Oise
- ► Communauté de communes Les Portes de l'Ile de France
- ► Communauté de communes Sausseron Impressionnistes
- ► Communauté de communes Vexin Centre
- ► Communauté de communes Vexin Val de Seine
- ► Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise
- ► Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

<sup>\*</sup> Nouvelles communes du périmètre d'étude

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31+DE4

# Programme d'actions triennal prévisionnel 2027/2028/2029

Il est proposé le programme d'actions triennal suivant :

Environnement Tourisme Culture Dév éco
Comm Aménagement SIG et Gestion mesure phare

	Simulation	répartition 1 non reter	Simulation répartition 2 proposée			
	25%	fonct / 75% invest.	30% fonct / 70% invest.			
	Montant annuel	Montant triennal	Total prévision	Montant annuel	Montant triennal	Total prévision
Dépenses de fonctionnement	392 310.00 €	1 176 930.00 €	1 412 350.00 €	470 772.00 €	1 412 316 €	1 412 350.00 €
Dépenses d'investissement	1 176 930.00 €	3 530 790.00 €	3 295 000.00 €	1 098 468.00 €	3 295 404 €	3 295 000.00 €
TOTAL	1 569 240.00 €	4 707 720.00 €	4 707 350.00 €	1 569 240.00 €	4 707 720 €	4 707 350.00 €

#### PREAMBULE:

Le total des Equivalents Temps Plein (ETP par an) ne correspond pas à 100% des postes, en effet les temps dévolus aux missions supports (accueil, administration, finances, assistanat, SIG) aux missions de management, à l'accompagnement et conseil aux tiers, à la réalisation d'études et d'expertises techniques et scientifiques, sont des actions réalisées en interne par l'équipe qui ne sont pas comptabilisés dans le présent tableau.

#### Orientation n°1 : S'engager, partager et construire ensemble pour la vitalité du projet de territoire

Mesure 1.1 : Mobiliser les signataires de la charte et les autres acteurs du territoire autour du projet et développer les coopérations

iviesure 1.1 . iviobiliser les signataires de	ia charte et les autres acteur	3 da territorie autour c	a projet et acteropp	ci ica coopciationa			
				Ventilation du coût			
Action	Ingénierie	Coût de l'opération	Commentaires	Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
7100011	(ETP/an)	3 ans					
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
			* Equipe de				
	0,1 Resp. Environnement		direction :				
			directeur, CM	15 000 €			
Accompagnement des travaux du Conseil			évaluation, Resp.				
scientifique	0,15 Equipe direction*	13 000 €	communication,				
			Responsables				
			pôles, assistante de				
			direction				
/s total		15 000 €		15 000 €	0	0	0

Mesure 1.2 : Renforcer la participation citoyenne sur le territoire

Wesure 1.2 . Remoter la participation di	toyenne sur le territoire						
			Commentaires		Ventila	tion du coût	
Action	Ingénierie	Coût de l'opération			rat de parc	Aut	res financements
	(ETP/an)	3 ans		(Etat / Région)		Add es maneements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Appels à initiatives du Parc en direction des habitants (Petits moments du Vexin), moments d'échanges, accompagnement de projets spécifiques, FIL	0,2 Resp. pôle	47 000 €	15 000 € / an	35 000 €		CD95	12 000 €
/s total		47 000 €		35 000 €	0€		12 000 €

#### Orientation n°2 : Favoriser la compréhension des enjeux du territoire

Mesure 2.1 Diffuser et partager la connaissance du territoire pour et avec tous

Wester 2.1 Direser et partager la comia				Ventilation du coût				
Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements		
		Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement			
Communication institutionnelle et par projet	1 Resp. Com	90 000 €	30 000 €/an	90 000 €				
D5-Mettre à disposition un observatoire du territoire partagé	0,15 CM Paysage 0,2 CM Eval. Et SIG	18 000 €	coût annuel de la licence + coût infrastructure informatique + coût maintenance (6000 €/an)					
/s total		108 000 €		108 000 €	0		(	

Mesure 2.2 Porter un projet pédagogique de sensibilisation et d'éducation au territoire pour tous

Westire 2.2 Forter un projet pedagogrque de sensibilisation et d'education au territoire pour tous										
			Commentaires		Ventilat	tion du coût				
Action	Ingénierie	Coût de l'opération		Part contr	rat de parc	Aut	res financements			
Action	(ETP/an)	3 ans		(Etat / Région)		Autres infancements				
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement			
extérieurs et CM + animateur éducation	1,7 CM coordin. Éduc + CM animateur Educ		35 000 €/an + 15 000 €/an CD95 pour les collèges	105 000 €		CD95	45 000 €			
Ateliers habitants	0,1 CM coordin. Éduc	12 000 €	4 000 €/an	12 000 €						
/s total		162 000 €		117 000 €		0€	45 000 €			

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

#### Orientation n°3 : Favoriser l'épanouissement individuel et collectif des habitants par le lien social et culturel

Mesure 3.2 : Favoriser une offre culturelle de qualité, diversifiée et accessible à tous

Viesure 3.2 : Favoriser une offre culturelle de qualité, diversifiée et accessible à tous									
					Ventila	tion du coût			
Action	Ingénierie	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires		at de parc	Aut	res financements		
Action	(ETP/an)		_	(Etat /	(Etat / Région)		res infancements		
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement		
Réseau des acteurs culturels	0,2 CM projet culturel	43 350 €	14450 €/an	43 350					
Programmation culturelle du musée du Vexin français (location d'expositions, animations, journées événementielles, accueil des groupes)	0,2 Resp. pôle 0,4 CM projet culturel 0,5 CM Anim. musée	100 000 €	33250 €/an	100 000					
Création d'exposition	0,1 Resp. pôle 0,1 Anim. Musée	100 000 €	1 création d'exposition		100000				
Renouvellement des contenus	0,1 Resp. pôle	80 000 €			80 000				
muséographiques	0,1 Anim. Musée	€ 000 08			80 000				
Développement de projet culturel en partenariat avec le CD95 (ex : cinéma en plein air, land art, évenements maisons à thème, résidences)		138 000 €	46 000 € / an			CD95	138 000 €		
/s total		461 350 €	0€	143 350 €	180 000 €	0€	138 000 €		

Mesure 3.3 : Impulser et soutenir les projets artistiques et culturels, outils de lien social et d'accompagnement aux changements

Action				Ventilation du coût				
	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements		
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
Appels à projets culturels et artistiques	0,2 Resp. pôle	4F 000 €	15 0006/an			CD95	45 000 €	
(exposition artistique)	0,1 CM projet culturel	45 000 €	00 € 15 000€/an			CD95	43 000 €	
Soutien aux initiatives culturelles	0,1 CM projet culturel	45 000 €	15 000€/an	45 000 €				
/s total		90 000 €		45 000 €	- €		45 000 €	

Mesure 3.4 : Favoriser le développement culturel et l'appropriation des patrimoines grâce au label Pays d'art et d'histoire

and Ps		Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
Action	Ingénierie (ETP/an)			Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Politique des publics, médiation	0,65 CM anim. PAH	75 000 €	25 000€/an	60 000 €		DRAC	15 000
Travaux de valorisation du patrimoine (signalétique patrimoniale, Sentiers du Patrimoine®, compléments CIAP (exposition et mobiliers)	0,15 CM anim. PAH		10 000 € CD95 pour l'animation des sites archéo)		100 000 €	CD95	10 000 €
Résidences d'artistes	0,1 CM anim. PAH 0,1 CM projet culturel	60 000 €	25000€/an sur 2 ans	10 000 €		DRAC	50 000 €
/s total		245 000 €		70 000 €	100 000 €		75 000 €

#### Orientation n°4 : Reconquérir l'ambition de qualité des paysages et patrimoines bâtis

#### Mesure 4.1 : Connaître et suivre l'évolution des paysages, sensibiliser à leur fragilité et à la responsabilité de tous dans leur évolution, impliquer les acteurs du territoire

	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
Action				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
	0,1 Resp. Amgt 0,1 CM Anim PAH	60 000 €	cf D1	40 000 €		DRAC	20 000 €
Observatoire photo et ambassadeurs du paysage	0,2 CM Paysage	60 000 €	cf D2 à D4	20 000 €		Drieat	40 000 €
/s total		120 000 €		60 000 €	0		60 000 €

Mesure 4.2 : Lutter contre la banalisation, protéger et valoriser les patrimoines vernaculaires

		Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
Action	Ingénierie (ETP/an)			Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
	, , ,			Fonctionnement		Organisme	Montant fonctionnement
Développement de nouvelles protections (Sites classés, SPR)	0,1 Resp. Amgt	60 000 €	cf D2			Etat Drieat Drac	60 000 €
Programme arbres en villes et villages	0,2 CM Paysage	100 000 €	cf D3	20 000 €	80 000 €		
franges urhaines	0,1 Resp. Amgt 0,2 CM Urbanisme 0,1 CM Paysage	90 000 €	cf D4	30 000 €		CD95 CD78 ? GPS&O et CACP	60 000 €
Signalétique et lutte contre la publicité	0,2 Assistante	80 000 €	cf D5 + O11 D1	- €	80 000 €		
Accompagnement de restauration du patrimoine bâti	1 CM Patrimoine	450 000 €	cf D7 et rôle Parc	- €	450 000 €		
/s total		780 000 €		50 000 €	610 000 €	0	120 000 €

Mesure 4.3 : Mettre à profit la transition écologique et énergétique pour renforcer l'identité paysagère du territoire

Mesure 4.3 . Mettre a profit la transition ecologique et energetique pour remorcer ridentite paysagere du territoire							
		Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
Action	Ingénierie (ETP/an)			Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Etude prospective et sensibilisation aux enjeux d'identité paysagère et transition écologique	0,1 Resp. Amgt	50 000 €	cf D1 à D4	10 000 €		Etat Drieat Drac	40 000 €
/s total		50 000 €	0	10 000 €	- €	0	40 000 €

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

#### Orientation n°5 : Maintenir et restaurer la biodiversité

Mesure 5.1 : Améliorer la connaissance en continu et développer des protocoles de suivi

viesure 5.1 : Ameriorer la continue et developper des protocoles de suivi									
			Commentaires	Ventilation du coût					
Action	Ingénierie	Coût de l'opération		Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements			
	(ETP/an)	3 ans	Commentanes						
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement		
Inventaires et suivis naturalistes sur les habitats à responsabilité pour le Vexin	0,4 CM biodiversité	40 000 €		20 000 €		DRIEAT	20 000 €		
Actualisation en continu des ABC (Atlas Biodiversité Communale)	0,2 CM biodiversité	40 000 €		40 000 €					
Développement des sciences participatives et formations naturalistes	0,2 CM TVB	10 000 €		10 000 €					
/s total		90 000 €		70 000 €	- €		20 000 €		

Mesure 5.2 : Préserver et gérer les sites de biodiversité remarquables

iviesure 5.2 . Freserver et gerer les sites t	ac biodiversite remarquables							
and I was		Coût de l'opération		Ventilation du coût				
Action	Ingénierie		Commentaires	Part contrat de parc		Autres financements		
Action	(ETP/an)	3 ans	Commentanes	(Etat /	Région)	Autres imancements		
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
	2 604							
Gestion RNN Coteaux de Seine*	2 CM : conservateur/garde	600 000 €				DRIEAT		
	technicien		Postes dédiés				600 000 €	
Co-gestion RNR Limay*	1 conservateur	180 000 €	Poste dédié			Région et Limay	180 000 €	
Co-gestion Kivik Limay	1 conservateur	180 000 €	roste dedie			Region et Limay	180 000 €	
Animation Sites Natura 2000*	1 CM Natura	230 000 €	Poste dédié	20 000 €		Région	210 000 €	
Contribution à la gestion écologique des	4 CAA FAIC	100,000,0				CD05 -+ 70		
ENS*	1 CM ENS	180 000 €	Poste dédié			CD95 et 78	180 000 €	
Accompagnement à la mise en place de	4.644640	00,000,0		20,000.6		DDIEAT	60 000 €	
nouveaux sites protégés (SAP)	1 CM SAP	80 000 €	Poste dédié	20 000 €		DRIEAT	€0 000 €	
/s total		1 270 000 €		40 000 €	- €		1 230 000 €	

<sup>\*</sup> Salaires dédiés inclus

Mesure 5.3 : Maintenir et restaurer des trames écologiques fonctionnelles

Mesare sis . Maintenii et restaurer aes t							
and the same of th					Ventila	tion du coût	
Action	Ingénierie	Coût de l'opération	Commentaires	Part contrat de parc		Autres financements	
Action	(ETP/an)	3 ans	Commentaires	(Etat /	Région)	Aut	res illiancements
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Destruction described for la describe			dont subv Parc taux				
Restauration des continuités écologiques		200,000 €	de 70 ou 80%	40 000 €	180 000 €	Collectivités et	20 000 €
(études en MO Parc, acquisitions , études	U,7 CIVI TVB	260 000 €		40 000 €	180 000 €	privés	20 000 €
et travaux en MO collectivités ou privés)							
						CD95 et 78	20 000 €
Actions de sensibilisation, à la							
préservation de la biodiversité dans	0,1 CM TVB	15 000 €		15 000 €			
toutes les activités du territoire							
/s total		275 000 €		55 000 €	180 000 €		40 000 €

Mesure 5.4 : Préserver les espèces animales et végétales

Maria San						tion du coût	
Action	Ingénierie	Coût de l'opération	Commentaires	Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
	(ETP/an)	3 ans				Organisme	Montant fonctionnement
Actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	0,2 CM biodiversité	25 000 €		5 000 €		CD95 et 78 et/ou Interco	20 000 €
Etudes ou suivis sur les espèces à responsabilité du Vexin	0,1 CM biodiversité	20 000 €				DRIEAT	20 000 €
Action de protection et/ou de gestion sur les espèces à responsabilité du Vexin	0,1 CM biodiversité		Actions financées par Natura 2000, par les budgets dédiés sur les sites protégés ou via les actions subventionnées par le Parc sur continuités (cf 5.3)			DRIEAT (PNA)	
/s total		45 000 €		5 000 €	- €		40 000 €

Mesure 5.5 : Préserver et valoriser le patrimoine géologique

Mesure 5.5 : Préserver et valoriser le pat	rimoine geologique							
				Ventilation du coût				
Action	Ingénierie	Coût de l'opération	Commentaires	Part contrat de parc		Autres financements		
	(ETP/an)	3 ans		(Etat /	Région)	-		
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
Définition et actualisation d'un plan de gestion, de protection et de valorisation du patrimoine geologique	0,05 Resp pôle	5 000 €	déjà réalisé - à affiner/actualiser - contribution du poste SAP en complément sur les aspects protection réglementaire	5 000 €				
Réalisation de travaux de protection et/ou de valorisation du patrimoine géologique	0,05 Resp pôle	15 000 €	Appui sur les instances et structures existantes	5 000 €		CD95 et 78	10 000 €	
/s total		20 000 €		10 000 €	- €		10 000 €	

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

#### $\underline{Orientation\ n^{\circ}6: Concilier\ utilisation\ des\ ressources\ naturelles\ et\ pr\'eservation\ des\ milieux\ et\ du\ cadre\ de\ vie}$

Macura 6	1 · Drácaruar at	reconquérir la	aualitá das sals

viesure 0.1 : Freserver et reconquerir la quante des sois									
Action	Ingénierie	Coût de l'opération		Ventilation du coût					
	(ETP/an)	3 ans	Commentaires	Part cont	rat de parc	Autres financements			
	(ETP/dil)	2 4112		Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement		
Mise en place d'un observatoire de la qualité des sols (lutte contre l'imperméabilisation, contre les ruissellements, stockage de carbone)			renvoi aux mesures 8.1, 8.2, 6.5, 7.2, 9.2 Pas d'action les 3 premières années						
/s total		0		0	0	0	0		

Mesure 6.2 : Préserver la ressource en eau en quantité et en qualité

See 15		Coût de l'opération 3 ans			Ventila	tion du coût	
Action	Ingénierie (ETP/an)		Commentaires	Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
The state of the s	, , ,			Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Mise en place d'un Obervatoire de l'eau	0,1 Resp pôle	30 000 €	Phase de concertation avec les acteurs et mise en place Poste dédié (AESN/interco)	30 000 €		Département 95	
Accompagnement des collectivités sur la protection de la ressource en particulier plans d'action des captages et la gestion écologique des cours d'eau et milieux associés	0,1 Resp pôle		Ingéniérie (contribution aux copils thématiques)			AESN / Interco	
/s total		30 000 €		30 000 €	0	0	(

Mesure 6.3 : Favoriser une sylviculture durable

Mesure 6.3 : Favoriser une sylviculture durable										
					Ventila	tion du coût				
Action	Ingénierie	Coût de l'opération	Commentaires	Part contrat de parc		Autres financements				
	(ETP/an)	3 ans		(Etat /	Région)					
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement			
Accompagnement, sensibilisation, médiation, en faveur d'une gestion durable de la forêt - mise en place charte forestière à l'échelle PNR (aspects écologie + filières) + forêt de protection pour le massif de l'Hautil	1 CM environnement et forêt	- €	pas de poste dédié	- €						
/s total		- €		- €	0	0	0			

Mesure 6.4 : Inscrire l'exploitation des ressources minérales dans une logique de développement durable et de résilience écologique

man A	Ingénierie	Coût de l'opération	Commentaires	Ventilation du coût				
				Part contrat de parc		Autres financements		
Action	(ETP/an)	3 ans	Commentancs	(Etat /	Région)	Addres illiancements		
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
			Ingéniérie					
Accompagner les réaménagements	0.05 B		(contribution aux					
écologiques des projets existants	0,05 Resp pôle		COPILS					
			thématiques)					
Favoriser le réemploi, recyclage et								
contribuer aux expérimentations de			Renvoi aux mesures					
matériaux de substitution			4.2, 11.2					
/s total		0		0	0	0	0	

Mesure 6.5 : Entretenir une vigilance par rapport aux risques et nuisances pouvant impacter l'environnement

				Ventilation du coût				
Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires		rat de parc Région)	Aut	res financements	
	, , ,		1	Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
Accompagnement, veille (avis sur	0.05.0		Ingéniérie -					
projets)	0,05 Resp pôle		Rédaction avis					
/s total		0		0	0	0	0	

## Orientation n°7 : Faire de l'agriculture un levier pour la transition écologique et climatique du territoire

#### Mesure 7.1 : Développer à l'échelle du Vexin un « pacte agricole » commun reposant sur la valorisation de l'activité, sur la connaissance et sur le partage d'expérience

	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût				
Action				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements		
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
			Ingéniérie -					
Fédérer les acteurs et mettre en place	0,05 Resp pôle		Contribution resp					
des conventions			pôle dev éco					
/s total		0		0	0	0	0	

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

Mesure 7.2 · Construire un projet au	ro-écologique à l'échelle du Ve	vin et accompagner les agric	culteurs volontaires dans cette transition

iviesure 7.2 : Construire un projet agro-et	Joiogique à l'échelle du Vexil	i et accompagner les a	gricuiteurs voiontaire	es dans cette transition	JII		
Maria San						tion du coût	
Action	Ingénierie	Coût de l'opération	Commentaires	Part contrat de parc		Aut	res financements
Action	(ETP/an)	3 ans			Région)		
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Accompagnement vers des techniques agro-écologiques	0,5 CM agro-écologie	5 000 €	Formations, groupes technique, échanges d'expériences	5 000 €			
Soutien d'expérimentations vers l'agro- écologie	0,5 CM agro-écologie	20 000 €	Subv à une collectivité ou structure partenaire (CA, GAB, Terre de Liens)		20 000 €		
Animation territoriale de dispositifs agro- environnementaux	1 CM Prog Agro- Environnemental et Climatique	20 000 €	Poste dédié, Prestations agro, formations			DRIAF AESN CD95	20 000 €
Accompagnement et valorisation des produits marque Valeur Parc	0,1 CM filières	5 000 €	Renvoi à la mesure 13.1	5 000 €			
Développement de filières locales (alimentaires et non alimentaires)	0,1 CM filières	60 000 €	Renvoi aux mesures 12.1 et 9.2	20 000 €	20 000 €	DRIAF (PAT) / Région	20 000 €
/s total		110 000 €		30 000 €	40 000 €		40 000 €

#### Orientation n°8 : Promouvoir un aménagement plus sobre et résilient en limitant la consommation d'espace et l'artificialisation des sols

Mesure 8.1 : Poursuivre l'effort de maîtrise de la consommation d'espace en mettant en œuvre l'objectif « zéro artificialisation nette »

Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération	Commentaires	Ventilation du coût				
				Part contrat de parc		Autres financements		
		3 ans		(Etat / Région)				
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
Accompagnement à la mise en compatibilité des PLU	0,5 CM Urbanisme	240 000 €	cf D1	80 000 €	160 000 €			
/s total		240 000 €		80 000 €	160 000 €	0	- €	

Mesure 8.2 : Porter un modèle d'aménagement durable pour les villes et villages du Vexin

2000	I						
Allen Ja				Ventilation du coût			
Light Control of the	Ingénierie	Coût de l'opération	C	Part contr	at de parc		
Action	(ETP/an)	3 ans	Commentaires	(Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Trenouvellement des tranges urhaines	0,1 Resp. Amgt 0,3 CM Urbanisme 0,1 CM Architecture	90 000 €	cf D1 à D5	40 000 €		Drieat CD95 CD78	50 000 €
/s total		90 000 €		40 000 €	- €	0	50 000 €

#### Orientation n°9 : Promouvoir l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables

Macura Q 1 : Béduira les heseins énergétiques du hêti et des équipements per l'ése rénouetion

Mesure 9.1 : Réduire les besoins énergétiques du bâti et des équipements par l'éco-rénovation								
301					Ventila	tion du coût		
Action	Ingénierie	Coût de l'opération	Commentaires	Part contrat de parc		Autres financements		
Action	(ETP/an)	3 ans	Commentanes	(Etat /	Région)	Addres illiancements		
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
Sensibilisation aux enjeux climat énergie	0,1 CM Plan Climat	20 000 €	cf D1 à 3	20 000 €				
	0,1 CM Plan Climat 0.2 CM éco-rénov.	480 000 €			480 000 €			
(eco-renovation exemplaire)	0,2 Civi eco-renov.							
Service public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)	2 Conseillers 1 contrat "Mon Accompagnateur Rénov'"	444 000 €	148 000 € / an			CD95 EPCI ANAH	444 000 €	
Amélioration énergétique du bâti public (éco-rénovation exemplaire) dont CEP	0,2 CM éco-rénovation	480 000 €			480 000 €			
, •	0,1 CM Plan Climat 0,2 CM éco-rénovation	100 000 €	cf D6 D7	30 000 €	70 000 €			
/s total		1 524 000 €		50 000 €	1 030 000 €	0	444 000 €	

## Mesure 9.2 : Expérimenter et promouvoir les ressources énergétiques renouvelables et mesures de neutralité carbone adaptées au territoire

	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût				
Action				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements		
					Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
développement des ENR (dont les	0,5 CM Plan Climat 0,1 Resp. Amgt 0,1 CM Architecture	50 000 £	Cf D1 D3, sous forme d'AAP	50 000 €				
Etudes et actions de sensibilisation sur la neutralité carbone	0,1 CM Plan Climat 0,2 CM Agri / Envt	- €	cf D5	- €				
/s total		50 000 €		50 000 €	- €	0	- €	

# Mesure 10.1 Co-construire une stratégie des mobilités du territoire et réduire les besoins de déplacements contraints Mesure 10.3 Renforcer l'accessibilité du territoire et développer les mobilités durables

Mesure 10.3 Remorcer i accessibilite du	territoire et developper les n	nobilites durables					
	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération		Ventilation du coût			
Action		3 ans	Commentaires	Part contrat de parc		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Accompagnement au développement des mobilités durables	0,1 CM Plan Climat		mesures 10.1 et 10.3	- €	50 000 €		
/s total		50 000 €		- €	50 000 €	0	- €

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

#### Orientation n°11 : Développer une économie durable et innovante, respectueuse de l'humain et de l'environnement

Mesure 11.1 : Favoriser l'émergence d'une économie solidaire au service de tous

iviesure 11.1 : Favoriser i emergence d un	ie economie somane au ser	vice de tous					
						tion du coût	·
Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires		at de parc Région)	Autres financements	
	(2117411)	3 8113				Organisme	Montant fonctionnement
Appel à projets pour susciter l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire, d'entrepreneuriat social et d'insertion par l'activité économique ou d'économie verte en lien avec les enjeux du territoire	0,03 Resp. Dév local	40 000 €			40 000 €		
Organiser un évènement autour de l'ESS pour faire se rencontrer donneurs d'ordre publics ou privés et structures de l'ESS afin d'impulser une dynamique sur le territoire		5 000 €	Partenariat avec le Vexin Normand	5 000 €			
Mettre en place des chantiers d'insertion pour la rénovation du bâti local : murs, petit patrimoine bâti,	0,04 Resp. Dév local	10 000 €	Equalis, Vies		10 000 €		
/s total		55 000 €		5 000 €	50 000 €	- €	- €

Mesure 11.2 : Développer une économie responsable et à faible impact environnemental

iviesure 11.2 : Developper une economie	responsable et a faible inipa	ct environmental					
					Ventila	tion du coût	
Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Part contrat de parc (Etat / Région)		Aut	tres financements
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Etude sur le cycle de vie des ressources, et matériaux dans le Parc : flux de matières premières, produits, déchets	0,05 Resp. Dév local	- €	IPR	- €		Institut Paris Région	
Développer la Responsabilité sociétale des entreprises, Elaborer une charte pour une gestion durable des déchets de chantier et du Bâtiment	0,05 Resp. Dév local	15 000 €	FFB - Capeb -CCI - CMA	15 000 €			
Accompagner les projets de réemploi et de la réparation : filière de ré-emploi des matériaux, recycleries, ressourceries,repair café, garages collaboratifs,	0,05 Resp. Dév local	55 000 €		5 000 €	50 000 €	Banque des terr	itoires
Organiser sur le territoire des formations aux métiers de la transition	0,05 Resp. Dév local	- €					
/s total		70 000 €		20 000 €	50 000 €		- €

Mesure 11.3 : Accompagner les collectivit	tés et porteurs de projets po	ur un accueil performa	nt de l'activité écon	omique			
					Ventila	tion du coût	
Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Accompagner les porteurs de projets artisanaux par des aides financières à l'installation et au développement	0,2 Resp. Dév local	50 000 €			50 000		
Nouveaux sites d'accueil : analyser le potentiel des friches agricoles et économiques, des fermes, des lieux délaissés. Sélection puis valorisation auprès de projets (concours, appel à candidatures), accompagnement à l'installation.	0,05 Resp. Dév local	5 000 €	Com Com	5 000		Sem IT, BPI, Région IdF, Banque des Territoires Fonds friches	Participation aux fonds propres, Subventions (80%), avances
En lien avec les com Com sur les parcs d'activités : édition de guides pour des entreprises vertueuses (mobilité, déchets, énergie,). Mise en valeur d'entreprises exemplaires	0,05 Resp. Dév local	3 000 €		3 000		Com Com	
/s total		58 000 €		8 000 €	50 000 €		- €

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

#### Orientation n°12 : Renforcer l'économie de proximité en relocalisant des productions, des transformations et des consommations

Mesure 12.1 : Accompagner l'évolution de filières agricoles et alimentaires diversifiées au sein du Parc et en lien avec les territoires de proximité

Maria San						tion du coût	
Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires		at de parc Région)	Aut	res financements
	(ETP/dff)	3 dll5		Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Accompagner les communautés de communes pour un approvisionnement local de la future cuisine centrale	0,1 CM Filière	- €				Banque des territoires, Ministère agriculture	
Etude du gaspillage alimentaire et du potentiel de petite transformation légumes, fruits:  - auprès des producteurs et commerces sur les produits déclassés et invendus  - auprès des particuliers sur leur besoin en transformation alimentaire	0,1 CM Fillère	10 000 €		10 000 €		Ademe	70% pour le diag plafond 50 K€
Appel à projets dans le domaine de la petite transformation de produits locaux ou d'invendus (ex: conserverie mobile). Cibles : ESS, association, entreprises, collectivités	0,1 CM Filière	50 000 €			50 000 €	Ademe Avise	Ademe : 55% des investissements
Rapprocher les produits locaux des consommateurs en assurant un maillage territorial des lieux de distribution	0,1 CM Filière	75 000 €		5 000 €	70 000 €	Banque des territoires	
Développer une stratégie d'accueil de porteurs de projets agricoles (y compris transformation) : accompagnement au montage de projet, recherche de foncier / locaux, recherche de financements, aide à l'installation/ Aspects juridiques	0,2 CM Filière	55 000 €	Chambres d'agricuture, Champs des possibles, Terre de lien,	5 000 €	50 000 €	Chambres d'agricuture, Banque des territoires Fonds avenir bio	
Etude et appui au développement de filières agricoles non alimentaires (construction, textile, énergie), en lien avec les territoires de proximité. Objectif: au moins 2 des 3 phases sur le territoire: production, transformation, mise en oeuvre	0,2 CM Filière	65 000 €		15 000 €	50 000 €	Banque des territoires Fonds Bois BPI	
/s total		255 000 €		35 000 €	220 000 €		- €

Mesure 12.2 : Dynamiser le commerce, l'artisanat et les services de proximité

Mesure 12.2 : Dynamiser le commerce, l'	artisanat et les services de p	roximite						
				Ventilation du coût				
Action	Ingénierie	Coût de l'opération	Commentaires	Part contrat de parc		Autres financements		
7,63,611	(ETP/an)	3 ans		(Etat /	Région)	710	Add es illiancements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
Programme annuel de découverte des savoir-faire (artisanat, construction,), d'initiatives exemplaires (ESS, lien social, culture,), des producteurs locaux, d'entreprises phares	0,05 Resp. Dév local	10 000€		10 000 €				
Programme Métiers d'art	0,2 Resp. Dév local	20 000 €		20 000 €				
Accompagner les communes dans leur programme de revitalisation commerciale des centres-bourgs	0,05 Resp. Dév local	- €						
/s total		30 000 €		30 000 €	- €		- €	

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

#### Orientation n°13 : Faire du Vexin français une destination de tourisme et de loisirs d'excellence en Île-de-France

Mesure 13.1: Proposer une offre de tourisme et de loisirs de qualité et responsable, s'appuyant sur la valorisation des patrimoines naturel et culturel

				Ventilation du coût			
Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Part contrat de parc (Etat / Région)		Aut	tres financements
	(LIF/dil)	3 8113		Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Adhésion aux réseaux nationaux (ATD) et élaboration d'une stratégie de développement du tourisme et des loisirs	0,1 Post. dédié dév tourisme	3 000 €	ATD	3 000 €			
journées d'information, de formation et de découverte du territoire pour les	0,1 Post. dédié dév tourisme 0,2 CM promotion et tourisme durable	20 000 €		20 000 €			
Aide à prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques	0,1 CM promotion et tourisme durable	50 000 €			50 000 €		
let de la culture (Route Normandie Vevin	0,1 Post. dédié dév tourisme	3 000 €	Route Normandie Vexin	3 000 €			
Organisation d'évènements valorisant les	0,2 Post.dédié dév tourisme 0,1 CM act. pleine nature	15 000 €		15 000 €			
Développement de l'accessibilité du territoire pour des usages de tourisme et de loisirs	0,1 CM act. pleine nature	30 000 €			30 000 €		
Elaboration d'une gamme de produits et accompagnement de sa mise en marché	0,1 CM promotion et tourisme durable	20 000 €		20 000 €			
Participation aux opérations de développement du tourisme fluvial et fluvestre sur les vallées de l'Oise et de la Seine	0,1 CM act. pleine nature	30 000 €			30 000 €		
professionnels à la réduction de l'impact sur l'environnement et développement	0,2 Post. dédié dév tourisme 0,1 CM promotion et tourisme durable	15 000 €		15 000 €			
/s total		186 000 €		76 000 €	110 000 €		- €

Mesure 13.2 : Développer et promouvoir la pratique des activités de pleine nature respectueuses de l'environnement et de la biodiversité

				Ventilation du coût				
Action	Ingénierie	Coût de l'opération	Commentaires		rat de parc	Autres financements		
	(ETP/an)	3 ans			Région)		T	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
Aide au développement des itinéraires, des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée	0,1 CM act. pleine nature	60 000 €		10 000 €	50 000 €			
Outils de communication et de promotion des itinéraires de randonnée	0,2 CM act. pleine nature	20 000 €		20 000 €				
Actions d'accompagnement au développement de nouvelles activités de pleine nature	0,2 CM act. pleine nature	30 000 €			30 000 €			
Mise en oeuvre d'un programme annuel favorisant le développement du tourisme adapté	0,1 CM act. pleine nature	15 000 €		15 000 €				
Actions d'accompagnement pour limiter les conflits d'usage sur le territoire	0,1 CM act. pleine nature	15 000 €		15 000 €				
/s total		140 000 €		60 000 €	80 000 €		- €	

Mesure 13.3 : Assurer la promotion de l'offre de tourisme et de loisirs du territoire pour renforcer l'attractivité de la destination Vexin français à l'échelle régionale

· ·		•			=	-		
					Ventila	tion du coût		
Action	Ingénierie	Coût de l'opération	Commentaires		rat de parc	Autres financements		
	(ETP/an)	3 ans			Région)			
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement	
Conception, édition et diffusion de	0,1 CM promotion et							
documents qualifiant l'offre de tourisme	tourisme durable	20 000 €		20 000 €				
et de loisirs du territoire								
Développement et maintenance des								
outils numériques de promotion du	0,2 CM promotion et tourisme durable	20 000 €		20 000 €				
territoire (site internet, réseau sociaux,								
outils de mise à jour et de collecte des								
données)								
Participation à des opérations de	0,2 Post. dédié dév							
promotion en lien avec les acteurs	tourisme	7 500 €		7 500 €				
institutionnels du tourisme	0,1 CM promotion et							
	tourisme durable							
	0,1 Post. dédié dév							
Diffusion d'outils de promotion auprès	tourisme	7 500 €		7 500 €				
des prestataires touristiques du territoire		7 300 €		7 300 €				
	tourisme durable							
/s total		55 000 €		55 000 €	- €		- €	

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

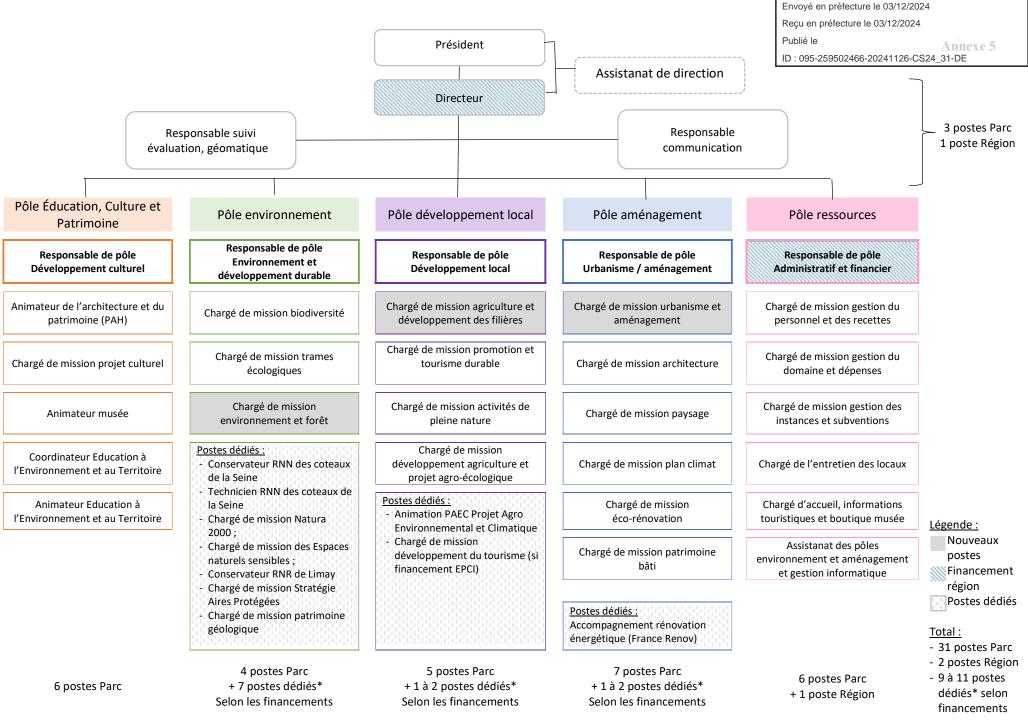
ID: 095-259502466-20241126-CS24\_31-DE

#### Moyens du Parc pour la mise en œuvre fonctionnelle du projet de charte

Exemples : Gestion du domaine, SIG..

Exemples : Gestion du domaine, SIG							
				Ventilation du coût			
Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Part contrat de parc (Etat / Région)		Aut	res financements
	, , ,			Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
I Signalétique institutionnelle du Parc	0,3 assistanat aménagement	90 000 €			90 000 €		
Amélioration et rénovation énergétique	0,1 Resp. aménagement 0,1 CM gestion domaine	100 000 €			100 000 €		
	0,5 Resp. Suivi évaluation SIG	30 000 €		10 000 €		DRIEAT	20 000 €
Gestion du domaine	0,3 CM gestion domaine	90 000 €			90 000 €		
Gestion des Bâtiments (château, musée)	0,3 CM gestion domaine	60 000 €			60 000 €		
Untormatique	0,2 assistanat gestion informatique	45 000 €			45 000 €		
/s total		415 000 €		10 000 €	385 000 €	0	20 000 €

			Ventila	tion du coût	
	Coût de l'opération 3 ans	Part contrat de parc (Etat / Région)		Aut	res financements
		Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
TOTAL	7 136 350 €	1 412 350 €	3 295 000 €		2 429 000 €



<sup>\*</sup>Poste dédié : hors budget permanent, financé par convention de partenariat dans le cadre de dispositif particulier pour des missions spécifiques sur un périmètre défini et une durée déterminée

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_32-DE



#### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTI DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCA - 95450 Théméricourt -

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-32 / Séance du 25 novembre 2024

# Objet: Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire prévoyance

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	5	58	63
Nombre de membres ayant pouvoir	0	1	1
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	59	69

## Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

#### Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Pascal BERTOLINI, Anne FROMENTEIL, Thomas VATEL,

#### Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Irène BARRIER, Alexandre BIENFAIT, Monique BOUIN, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Eric DEFOSSE, Denys DE MAGNITOT, Sylvain DEMULDER, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICQ, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Jacqueline HAMELIN-BODIN, HEBRARD, Michel HELLEBOID, Philippe HOUDAILLE, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Lionel LESSAINT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Jean-Pierre LE TELLIER, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Marc MICHEL, Adeline Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Philippe REOL, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Christiane WALTER,

#### Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELLO, Martine TELLIER,

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_32-DE

Collège des Villes-portes Monique LEFEBVRE,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

#### Pouvoirs:

De Isabelle DUFOUR à Philippe HOUDAILLE,

## Etaient excusés ou absents :

## Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

#### Collège des départements

Guy MULLER, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

#### Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Michel RICHARD, Stéphane RICHTER, Denis SARGERET, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

## Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER,

#### Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

#### Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

## LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_32-DE

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les collectivités territoriales devront participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024;

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN;

## APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, moins 1 abstention,

VALIDE la mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire de 7 € par mois aux agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

**AUTORISE** le Président à signer tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président du Parc, Benjamin DEMAILLY

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_33-DE



#### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTIL DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCA - 95450 Théméricourt -

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

nº 24-33 / Séance du 25 novembre 2024

## Objet : Passage à la carte ticket restaurant

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	5	58	63
Nombre de membres ayant pouvoir	0	1	1
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	59	69

## Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

## Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Pascal BERTOLINI, Anne FROMENTEIL, Thomas VATEL,

## Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Irène BARRIER, Alexandre BIENFAIT, Monique BOUIN, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Eric DEFOSSE, Denys DE MAGNITOT, Sylvain DEMULDER, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICQ, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Jacqueline HAMELIN-BODIN, HEBRARD, Michel HELLEBOID, Philippe HOUDAILLE, Alain ITHEN. Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Lionel LESSAINT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Jean-Pierre LE TELLIER, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Marc MICHEL, Adeline Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Philippe REOL, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Christiane WALTER,

## Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELLO, Martine TELLIER,

# Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE,

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_33-DE

## Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON.

## Pouvoirs:

De Isabelle DUFOUR à Philippe HOUDAILLE,

#### Etaient excusés ou absents:

## Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

## Collège des départements

Guy MULLER, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

#### Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Michel RICHARD, Stéphane RICHTER, Denis SARGERET, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

#### Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER,

## Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

#### Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

#### LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_33-DE

VU la délibération du Comité syndical du 4 novembre 2002, qui vote l'attribution de titresrestaurant à l'équipe du Parc ; titres-restaurant qui sont, jusqu'à ce jour en papier ;

CONSIDERANT la nécessité de passer à la carte ticket-restaurant, au 1er janvier 2025, du fait que les restaurateurs acceptent de moins en moins les titres-restaurant en papier;

CONSIDERANT que la Société Edenred, avec laquelle le Parc travaille actuellement reste la plus compétitive sur les cartes;

CONSIDERANT que la valeur des tickets n'a pas augmenté depuis mars 2018 ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024;

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN;

## APRES EN AVOIR DELIBERE, A l'unanimité,

**VALIDE** le passage à la carte ticket-restaurant au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

DIT qu'elle sera attribuée à tous les agents du Parc qui le souhaite ainsi qu'au personnel mis à disposition, aux stagiaires et aux vacataires dans les mêmes conditions que les tickets papier ;

DIT qu'en cas de perte de la carte, son coût de reproduction sera à la charge de l'agent qui l'a perdue, ainsi que les frais de livraison,

**DELEGUE** au Président la décision de l'augmentation de la valeur du ticket début 2025 en fonction des résultats budgétaires,

**DIT** que les frais de gestion restent à la charge du Parc,

**AUTORISE** le Président à signer tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président du Parc,

Benjamin DEMAILLY

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24 34-DE



#### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTI DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCA - 95450 Théméricourt -

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

n° 24-34 / Séance du 25 novembre 2024

## Objet: Avancement de grade du personnel du Parc

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	5	58	63
Nombre de membres ayant pouvoir	0	1.	1
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	59	69

## Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

#### Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Pascal BERTOLINI, Anne FROMENTEIL, Thomas VATEL,

#### Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Irène BARRIER, Alexandre BIENFAIT, Monique BOUIN, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Eric DEFOSSE, Denys DE MAGNITOT, Sylvain DEMULDER, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICQ, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Jacqueline HAMELIN-BODIN. HEBRARD, Michel HELLEBOID, Philippe HOUDAILLE, Alain Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Lionel LESSAINT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Jean-Pierre LE TELLIER, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Marc MICHEL, Adeline Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Philippe REOL, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Christiane WALTER,

#### Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELLO, Martine TELLIER,

# Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE,

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_34-DE

## Collège des Villes partenaires Alain GUILLON,

Pouvoirs:

De Isabelle DUFOUR à Philippe HOUDAILLE,

## Etaient excusés ou absents:

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Guy MULLER, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

Collège des Communes

Stéphane BALAN, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Jocelyne AUBE, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Michel RICHARD, Stéphane RICHTER, Denis SARGERET, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

#### Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

#### LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_34-DE

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la qualité du travail fourni par Marie-Laure DALLET;

VU l'avis favorable de ses supérieures hiérarchiques ;

VU l'avis favorable du Président du Parc ;

VU la délibération n°06-61 du 20 octobre 2008 qui fixe les ratios d'avancement de chaque grade à 100 %;

CONSIDERANT l'évolution par avancement au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe d'un agent entrée au Parc en 2007, pour occuper un poste d'assistante de pôles ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024;

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN;

## APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

**NOMME** Marie-Laure DALLET au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon avec une ancienneté de 5 mois, au 5 janvier 2025,

**DIT** que le tableau des effectifs sera mis en concordance avec cette modification lors des instances de mars 2025,

AUTORISE le Président à signer tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président du Parc, Benjamin DEMAILLY

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_35-DE



#### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTI DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCA - 95450 Théméricourt -

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-35 / Séance du 25 novembre 2024

## Objet: Modification de poste

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	5	58	63
Nombre de membres ayant pouvoir	0	1	1
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	59	69

## Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

#### Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Pascal BERTOLINI, Anne FROMENTEIL, Thomas VATEL,

#### Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Irène BARRIER, Alexandre BIENFAIT, Monique BOUIN, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Eric DEFOSSE, Denys DE MAGNITOT, Sylvain DEMULDER, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICO, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Jacqueline HAMELIN-BODIN, HEBRARD, Michel HELLEBOID, Philippe HOUDAILLE, Alain Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Lionel LESSAINT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Jean-Pierre LE TELLIER, LOIZEAU, Jean LORINE. Marc MICHEL, Adeline Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Philippe REOL, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Christiane WALTER,

## Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELLO, Martine TELLIER,

# Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE,

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_35-DE

## Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

#### Pouvoirs:

De Isabelle DUFOUR à Philippe HOUDAILLE,

### Etaient excusés ou absents:

## Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

## Collège des départements

Guy MULLER, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

#### Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Martine BAUDIN. Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Michel RICHARD, Stéphane RICHTER, Denis SARGERET, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

#### Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER,

#### Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

## Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

#### LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_35-DE

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT la nécessité de voter le poste d'assistante de Direction à temps complet (actuellement à 90 %), compte tenu de la charge de travail, notamment dans le cadre de la révision de Charte;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024;

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN;

## APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

**VOTE** le poste d'assistante de Direction à temps complet,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet,

AUTORISE le Président à signer tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président du Parc, Benjamin DEMAILLY



Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le ID : 095-259502466-20241126-CS24\_36-DE



# DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCALE - 95450 Théméricourt -

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GEST

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

n° 24-36 / Séance du 25 novembre 2024

## Objet: Admission en non-valeur 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	5	58	63
Nombre de membres ayant pouvoir	0	1	1
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	59	69

## **Etaient présents**:

Collège de la Région

Néant

#### Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Pascal BERTOLINI, Anne FROMENTEIL, Thomas VATEL,

#### Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Irène BARRIER, Alexandre BIENFAIT, Monique BOUIN, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Eric DEFOSSE, Denys DE MAGNITOT, Sylvain DEMULDER, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICO, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Jacqueline HAMELIN-BODIN, HEBRARD, Michel HELLEBOID, Philippe HOUDAILLE, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Lionel LESSAINT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Jean-Pierre LE TELLIER, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Marc MICHEL. Adeline NICAULT. Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Philippe REOL, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Christiane WALTER,

#### Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELLO, Martine TELLIER.

# Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE,

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_36-DE

# Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

#### Pouvoirs:

De Isabelle DUFOUR à Philippe HOUDAILLE,

## Etaient excusés ou absents:

## Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

## Collège des départements

Guy MULLER, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

## Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Martine BAUDIN. Florent BEAULIEU. Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Michel RICHARD, Stéphane RICHTER, Denis SARGERET, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

#### Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER,

## Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

#### Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

#### LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_36-DE

CONSIDERANT qu'un titre de recette a été émis le 10 octobre 2019 pour la mise à disposition de la salle de documentation, pour un montant de 80 € à l'ALJT de Neuville sur Oise (logements jeunes travailleurs et étudiants),

CONSIDERANT que malgré les relances du Parc et de la trésorerie, cette association n'a jamais réglé ce qu'elle devait,

CONSIDERANT que la trésorerie nous demande donc d'admettre ce titre en non-valeur,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024;

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN;

## APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

**ADMET** en non-valeur le titre de 2019 de 80 € à l'ALJT de Neuville-sur-Oise,

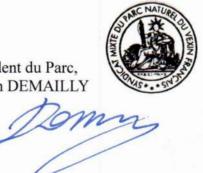
DIT que des crédits ont été prévus au budget prévisionnel 2024 sur l'imputation 6541,

DIT que l'ALJT ne pourra plus réserver de salle à la Maison du Parc,

**AUTORISE** le Président à signer tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président du Parc, Benjamin DEMAILLY



Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_37-DE



#### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTI DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCA - 95450 Théméricourt -

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

n° 24-37 / Séance du 25 novembre 2024

## Objet : Adoption des fiches d'opération

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	5	58	63
Nombre de membres ayant pouvoir	0	1	1
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	59	69

## Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

#### Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Pascal BERTOLINI, Anne FROMENTEIL, Thomas VATEL,

## Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Irène BARRIER, Alexandre BIENFAIT, Monique BOUIN, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Eric DEFOSSE, Denys DE MAGNITOT, Sylvain DEMULDER, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICQ, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Jacqueline HAMELIN-BODIN, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Philippe HOUDAILLE, Alain Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Lionel LESSAINT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Jean-Pierre LE TELLIER, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Marc MICHEL, Adeline Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Philippe REOL, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Christiane WALTER,

## Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELLO, Martine TELLIER,

# Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE,

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_37-DE

## Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

#### Pouvoirs:

De Isabelle DUFOUR à Philippe HOUDAILLE,

#### Etaient excusés ou absents :

## Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

## Collège des départements

Guy MULLER, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

#### Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Michel RICHARD, Stéphane RICHTER, Denis SARGERET, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

#### Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER,

## Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

#### Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

## LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_37-DE

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024;

Sur les rapports présentés par Thomas VATEL, Jean LORINE et Cécile DUMOULIN;

## APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

## ADOPTE les opérations suivantes :

#### Axe 1:

No	Nature de la subvention	Montant
1228	Soutien des communes et particuliers pour protéger et restaurer le patrimoine naturel	100 000,00 €
1236	Soutien au développement du Conseil en Energie Partagé	150 000,00 €
1237	Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés	150 000,00 €
1238	Aménagements paysagers ruraux et jardins partagés	50 000,00 €
1241	Restauration des murs et façades et du petit patrimoine rural	170 000,00 €

Axe 4:

No	Nature de la subvention	Montant	
1224	Moyens du Parc - Domaine, Maison du Parc et dépendances	80 000,00 €	
1225	Moyens du Parc - Mobilier, informatique, véhicules, téléphonie, matériel	60 000,00 €	
1226	Moyens du Parc - Construction d'un bâtiment pour accueillir le pôle éco-construction	250 000,00 €	

AUTORISE le Président à signer tous documents et conventions y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président du Pare, Benjamin DEMAHLLY

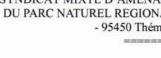
Envoyé en préfecture le 02/12/2024

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_38-DE

Recu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTI DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCA - 95450 Théméricourt -





n° 24-38 / Séance du 25 novembre 2024

## Objet : Introduction d'une modularité dans le taux d'intervention de certaines aides économiques

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	5	58	63
Nombre de membres ayant pouvoir	0	1	1
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	59	69

## Etaient présents :

du Vexin français

Collège de la Région

Néant

#### Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Pascal BERTOLINI, Anne FROMENTEIL, Thomas VATEL,

## Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Irène BARRIER, Alexandre BIENFAIT, Monique BOUIN, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Eric DEFOSSE, Denys DE MAGNITOT, Sylvain DEMULDER, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICQ, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Jacqueline HAMELIN-BODIN, HEBRARD, Michel HELLEBOID, Philippe HOUDAILLE, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Lionel LESSAINT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Jean-Pierre LE TELLIER, Dominique LOIZEAU. Jean LORINE. Marc MICHEL, Adeline NICAULT. Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Philippe REOL, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Christiane WALTER,

### Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELLO, Martine TELLIER,

Collège des Villes-portes Monique LEFEBVRE,

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_38-DE

## Collège des Villes partenaires Alain GUILLON,

#### Pouvoirs:

De Isabelle DUFOUR à Philippe HOUDAILLE,

## Etaient excusés ou absents :

## Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

#### Collège des départements

Guy MULLER, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

#### Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Michel RICHARD, Stéphane RICHTER, Denis SARGERET, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

#### Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER,

#### Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

#### Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

#### LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_38-DE

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français :

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le dispositif d'aide aux acteurs économiques afin de mieux adapter la contribution du Parc aux différents projets aidés ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY;

## APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

VALIDE la modularité du taux de subvention pour les aides économiques : de 40 % à 80 % en fonction des caractéristiques des différents projets,

DELEGUE à la Commission d'attribution des aides économiques le choix du taux à appliquer en fonction de la subvention demandée.

**PREND ACTE** des fiches opération concernées, à ce jour, qui sont les suivantes :

⇒ 1059 : Accompagnement des entreprises face à la crise Bénéficiaires: entreprise de moins de 50 salariés. Taux initial: 80%

⇒ 1151 : Aide à la commercialisation des produits locaux Bénéficiaires : commerces de proximité (commerces alimentaires, spécialisés ou non, coopératives, magasins de producteurs), sites touristiques, restaurateurs. Taux initial: 80%

## VALIDE les critères d'applications suivants :

- caractère innovant,
- création d'emplois.
- impact territorial en termes d'offre de produits et services aux habitants, collectivités, salariés,

AUTORISE le Président à le notifier à l'entreprise et à signer tout document y afférent, après avis de la commission.

> Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président du Parc.

Benjamin DEMAILLY

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_39-DE



#### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTI DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCA - 95450 Théméricourt -

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

n° 24-39 / Séance du 25 novembre 2024

# <u>Objet</u>: Partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin français pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-huit septembre, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	5	58	63
Nombre de membres ayant pouvoir	0	1	1
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	10	59	69

## Etaient présents :

Collège de la Région

Néant

#### Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Sabrina ECARD, Pascal BERTOLINI, Anne FROMENTEIL, Thomas VATEL,

#### Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Irène BARRIER, Alexandre BIENFAIT, Monique BOUIN, Jhony BOURGIN, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Eric DEFOSSE, Denys DE MAGNITOT, Sylvain DEMULDER, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Pierre-Antoine DHUICQ, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Jacqueline HAMELIN-BODIN, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Philippe HOUDAILLE, Alain Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Lionel LESSAINT, Michel LE GUILLEVIC, Philippe LEMOINE, Jean-Pierre LE TELLIER, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Marc MICHEL, Adeline NICAULT. Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Philippe REOL, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Christiane WALTER,

## Collège des Communautés de Communes

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELLO, Martine TELLIER,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE,

Publié le

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_39-DE

## Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

#### Pouvoirs:

De Isabelle DUFOUR à Philippe HOUDAILLE,

## Etaient excusés ou absents :

## Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

## Collège des départements

Guy MULLER, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

## Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Nathalie DELAHAYE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Patrick LANOT, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Michel RICHARD, Stéphane RICHTER, Denis SARGERET, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN,

#### Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Ghislaine HAUETER,

#### Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

## Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

#### LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ID: 095-259502466-20241126-CS24\_39-DE

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération du Comité syndical en date du 20 novembre 2023, qui valide la convention avec le Département du Val d'Oise pour une durée de 3 ans ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024;

CONSIDERANT que depuis 2018, le CD 95 accorde une subvention exceptionnelle au Parc via des fiches-projets, pour un montant de 100 000 €;

CONSIDERANT que, depuis 2024, la convention comprend également le financement de l'animation ENS pour un montant de 45 000 € ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2024;

Sur le rapport de Benjamin DEMAILLY;

## APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOPTE les fiches suivantes, pour 2025, pour un montant global de 145 000 €:

- Actions éducatives 2024/2025 pour 12 500 €;
- Séances de cinéma de plein air pour 24 000 €;
- Special Résidence d'artiste 2025 pour 4 000 €;
- Musées et maisons à thèmes du Parc pour 19 500 €;
- Exposition artistique 2025 pour 10 000 €;
- Les 30 ans du Parc pour 10 000 €;
- ♦ Animation du PAEC du Vexin pour 20 000 €;
- \$ Animation ENS pour 45 000 €.

**AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document y afférent.

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations. Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 26 novembre 2024

Le Président du Parc, Benjamin DEMAILLY